

COLLECTIF

119 Ministries
Moshe Koniuchowsky
Tony Robinson

שמע ישראל

L'heure vient – c'est maintenant – où les vrais adorateurs
adoreront le Père en esprit et en vérité

Éditions
Sh[ׁ]ma

© Copyright 2021

**Éditions
Sh'ma** Éditions Sh'ma
334 rue Nicolas Parent
73000 Chambéry

www.editions-shma.com

contact@editions-shma.com

ISBN : 978-2-491514-05-1

ISBN Epub : 978-2-491514-18-1

« Écoute ! » comporte 3 tomes :

Tome I : Qui est Israël ?

Tome II : La Nouvelle Alliance et la Loi

Tome III : Retour aux racines hébraïques de la foi

Conception, réalisation et traduction : François-Xavier & Céline Mercorelli

Illustration : Céline Mercorelli

Nous tenons vivement à remercier tous les auteurs des articles et enseignements rassemblés dans cet ouvrage. Un grand merci à Elli Borel pour la mise en page, à Aurélie Lalire et à Evelyne Grégoire pour la relecture, et à Miguel pour la couverture.

Sauf indications contraires, les citations bibliques sont tirées de la version Louis Segond 1910 ou 1979. Le titre « l'Éternel » a été remplacé par le tétragramme יהוה (qui apparaît dans le texte hébreu) pour restaurer et honorer le nom du Dieu d'Israël et lui redonner toute son autorité.

Achévé d'imprimer par Multiprint, Bulgarie.

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2021

Tome II

**La Nouvelle Alliance
et la Loi**

Table des matières

<i>Quelques définitions</i>	1
<i>Préface</i>	3
1. L'attitude de la chrétienté face à la Loi	5
2. Le Concile de Jérusalem	17
3. Une alliance plus excellente	25
4. Notre véritable liberté par rapport à la Loi	43
5. La Loi de Dieu, un pédagogue supprimé à la croix ?	87
6. Le juste vivra par la foi	107
<i>Annexe : Un petit test</i>	111
<i>À propos des auteurs</i>	129

À TOUTES LES PIERRES VIVANTES
QUI COMPOSENT
LE CORPS DU MESSIE

« Celui-ci dira

moi, je suis à יהוה

et celui-là s'appellera du nom de Jacob

et celui-là écrira de sa main

je suis à יהוה

et se nommera du nom d'Israël. »

Isaïe 44.5

Quelques définitions

יהוה/YHVH

Le tétragramme *Yod, Hé, Van, Hé* – יהוה – est le nom à travers lequel le Créateur a choisi de se faire connaître à sa création dans les Écritures. Il est généralement traduit par « l'Éternel » (ou par « Seigneur ») dans nos Bibles. Dans ce livre, nous utiliserons le terme choisi par les Écritures יהוה ou Yahweh.

Jésus/Yeshoua

Le mot Jésus provient du nom grec *Iesous*. En hébreu, le nom du Messie est Yeshoua qui est la contraction de deux mots : *Yé*, la racine du nom de יהוה et *Shoua*, du verbe *yasha'* qui signifie secours, délivrance, salut, victoire, triomphe, aide, assistance, sauvetage, affranchissement, bonheur (ou être heureux). Yeshoua signifie littéralement « יהוה qui sauve et délivre ».

Éphraïm

Éphraïm, qui signifie *doublement fécond*, est le nom donné au second fils de Joseph. Selon la prophétie de Jacob/Israël, les descendants d'Éphraïm sont appelés à devenir « une multitude de nations ». Éphraïm est un terme employé pour désigner les dix tribus du royaume du nord ou royaume d'Israël (par opposition au royaume du sud, le royaume de Juda). Les dix tribus d'Israël ont perdu leur identité, après avoir été exilées par les Assyriens (vers 722 av. J.-C.). Plus largement, le terme Éphraïm désigne les croyants non juifs qui ont mis leur foi dans le Messie d'Israël. Ces croyants appartiennent à part entière à Israël (Genèse 41.52 ; 1 Rois 12.20-21 ; 2 Rois 17.34 ; Ezéchiel 37.15-28 ; Ephésiens 2.11-22).

Torah

Le mot Torah signifie loi, enseignement, instruction, directive. Ce mot hébreu est le plus souvent traduit par le mot « Loi » qui désigne l'ensemble des préceptes du Père.

Croyants

Les croyants sont ceux qui ont mis leur foi en Yeshoua et qui cherchent à suivre le Messie d'Israël, à marcher comme Yeshoua a marché.

Préface

...afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ (Éphésiens 4.14-15).

Nous avons abordé dans le tome 1 la véritable identité des croyants en Jésus/Yeshoua. Dans ce tome 2, nous allons revenir sur plusieurs passages clefs des écrits de la Nouvelle Alliance, pour démontrer que les écrits de Paul sont en parfaite harmonie avec les Écritures. Contrairement aux accusations portées contre lui, Paul n’enseignait pas contre la Loi de Moïse.

L’Église à un gros problème d’identité. Cela fait presque deux millénaires que le dieu de ce siècle – Satan (voir 2 Corinthiens 4.4, Jean 14.30) – aveugle la chrétienté en lui faisant croire qu’elle appartient à une entité distincte et différente d’Israël, appelée « l’Église ». Yahweh n’est pas le Dieu de « l’Église » à proprement dit. Il n’est pas le Dieu d’une entité séparée d’Israël qui fonctionne avec ses propres lois, différentes de celles données à Moïse dans les cinq premiers livres de la Bible. Yahweh est le Dieu de l’assemblée *de ceux qui ont été appelés hors du monde pour être mis à part pour lui*. Dans la Bible, cette assemblée s’appelle Israël.

Que nous soyons juifs ou non, si nous avons une relation avec Elohim à travers son Fils Yeshoua alors nous appartenons à Israël, à l’Israël racheté et lavé par le sang de l’Agneau. Nous sommes israélites

à part entière. Nous ne sommes pas « l'Église » comme beaucoup le conçoivent, nous sommes Israël. Il est primordial que tous ceux qui ont été aveuglés par l'adversaire sur leur véritable identité ouvrent les yeux et comprennent les temps dans lesquels nous vivons, car Dieu est en train de restaurer toute chose. En s'adressant à Moïse, Yahweh dit : « Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et tu leur diras : Soyez saints, car je suis saint, moi, יהוה, votre Dieu » (Lévitique 19.2). En s'adressant à tous ceux qui ont été élus selon la prescience de Dieu le Père, l'apôtre Pierre dit : « Puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit : Vous serez saints, car je suis saint » (1 Pierre 1.15-16). Ce verset fait écho à l'exhortation à la sainteté de Lévitique. En Lévitique 19.3, la sainteté comprend le repos le jour du shabbat (le samedi). En Lévitique 11.44-45, elle est directement reliée à ce que nous consommons.

Être saint signifie être mis à part. Comment pouvons-nous être mis à part pour servir notre Seigneur si notre comportement est comme celui du monde ?

Qu'allons-nous faire ? Continuer à marcher comme le monde ou bien suivre celui qui nous appelle à la sainteté ? Sommes-nous prêts à remettre en cause nos interprétations à la lumière de la Parole ?

L'ATTITUDE DE LA CHRÉTIENTÉ FACE À LA LOI¹

L'exemple qui suit est fictif, mais malheureusement, c'est une réalité. On entend encore trop souvent ce genre de propos dans les assemblées !

Le pasteur *Dupé* de la *première Église des égarés* s'avance au pupitre, jette un coup d'œil sur ses notes avant de déclarer d'une voix forte à son assemblée :

1. Ce chapitre réunit deux articles de Moshe Koniuchowsky *Tackling Traditional Christian Attitudes About Torah*. Les documents originaux en anglais peuvent être consultés aux adresses suivantes :

1^{ère} partie :

https://www.yourarmstoisraelglobal.com/uploads/2/2/5/1/22514828/tackling_traditional_christian_attitudes_about_torah_part_1.pdf (consulté le 4 mars 2021)

2^{ème} partie :

https://www.yourarmstoisraelglobal.com/uploads/2/2/5/1/22514828/tackling_traditional_christian_attitudes_about_torah_part_2.pdf (consulté le 4 mars 2021)

«La Loi n'est plus d'actualité, elle est révolue. Tout a été accompli. La Torah était un joug qui nous empêchait d'avancer, qui nous limitait et qui réveillait en nous notre côté charnel. Remercions le Seigneur, car nous ne sommes plus sous la Loi, mais sous la Grâce. Allez, tous ensemble ! Amen ? Amen ! Jésus nous a tant aimés qu'il a cloué la Torah (la Loi) sur la croix. Elle n'a plus raison d'être puisqu'elle a disparu. En tant que chrétiens, nous sommes libérés de son joug. Prions ensemble pour les Juifs qui sont encore sous le joug du légalisme et qui ne voient pas la vérité. Jésus a tout mis sur la croix. Alléluia ! »

Voici quelques réflexions sur ce que vous venez de lire. La plupart des lecteurs ont déjà entendu non seulement ce genre de prédication, mais celui-ci a été martelé et inscrit dans leurs esprits pendant des années. Cette « pseudo vérité » est tellement ancrée dans les mentalités et dans la théologie de l'Église, qu'elle en est devenue indissociable. Après avoir entendu des semi-vérités, des contre-vérités et des mensonges, les gens ont du mal à croire la vérité, celle des Écritures.

Avant de passer en revue plusieurs passages des écrits de la Nouvelle Alliance, il est important de bien comprendre que toutes les assemblées qui propagent ce genre d'aberrations vont même jusqu'à laisser de côté la capacité et l'onction que le Seigneur accorde à ses véritables disciples pour répandre la Bonne Nouvelle auprès de l'Israël juif. Le dessein originel de Dieu était de former (sensibiliser, éduquer et affermir) les membres de son Corps afin que ceux-ci soient pleinement équipés pour apporter le message du salut aux enfants d'Israël. Au lieu de cela, les assemblées choisissent souvent de suivre les exégèses de leurs prédicateurs – qui spiritualisent les Écritures au détriment de la Parole – ce qui entraîne inéluctablement un mauvais témoignage auprès des Juifs. Pour dire les choses autrement, adhérer à ce genre de sermon « fictif » ne nous rendra jamais aptes à défendre la cause de Yeshoua auprès des Juifs. Triste de constater que ces fausses doctrines sont tellement répandues que le Seigneur a transféré son onction des assemblées apostâtes du monde vers ceux qui reviennent au fondement des apôtres et des prophètes.

Considérons les deux points suivants car ils sont importants. Le judaïsme messianique, en tant que mouvement, existe seulement depuis 1964. Depuis trente ans, nombreux sont les Juifs qui ont accepté Yeshoua en tant que Messie. Ce mouvement est bien plus important sur cette période que sur la période précédente – période de 2000 ans pendant laquelle l'Église a été peu efficace. Le mouvement juif messianique actuel compte environ cinq cent mille Juifs et plus de quatre cents assemblées dans le monde. Sa croissance est en constante évolution. Une quarantaine d'assemblées sont implantées en Israël. Le mouvement actuel du retour aux racines hébraïques de la foi a débuté dans les années 60. Il est la dernière pièce du puzzle qui rassemble un reste de fidèles issu d'Éphraïm (descendants de la maison d'Israël, le royaume du nord, les dix tribus d'Israël) sortis des rangs des églises et du milieu juif messianique. Ensemble, ils forment une même famille, une nation composée d'Israélites rassemblés sous le giron de Yahweh.

En Matthieu 21.43, nous voyons Yahweh confier la mission à un autre peuple. L'Israël de la première alliance avait bien été choisi pour être la lumière et le sel de la terre aux yeux des nations du monde. Cependant, Dieu a été amené à missionner la communauté messianique (l'Israël de la Nouvelle Alliance) pour faire sa volonté (Matthieu 21.43 et Matthieu 28.20) – l'évangélisation du monde à travers sa Torah – à cause du manque d'obéissance de l'Israël de la première alliance. Ceci dit, le Père n'a pas pour autant annulé sa faveur envers Israël. Il n'a pas remplacé Israël par l'Église. Il a simplement transféré une mission qui n'avait pas été correctement remplie et l'a remise entre les mains d'un autre groupe d'Israélites (nés de nouveau). Ces Israélites étaient initialement connus sous l'appellation « pas un peuple » (*lo-ami*, voir Osée chapitre 1). Il s'agit de l'ancien royaume du nord d'Israël, appelé aussi Éphraïm dans la Bible. Le Seigneur refait la même chose aujourd'hui. Les Églises du monde n'ont pas réussi à évangéliser les Juifs avec succès. Hier, comme aujourd'hui. Cette tâche est désormais attribuée à tous les croyants qui reviennent aux racines hébraïques de la foi et qui ont un amour pour leurs frères juifs.

Les Églises du monde sont limitées par leur amour trop superficiel et par leur méconnaissance de la relation éternelle entre la

Torah et l'ensemble d'Israël. Toutes les tentatives passées pour évangéliser le peuple juif ont bien souvent manqué la cible car elles étaient trop souvent anti-bibliques. Les croyants au sein du mouvement du retour aux racines hébraïques de la foi ont chamboulé ce contexte. L'objectif est le salut de l'ensemble d'Israël en mettant l'accent sur l'importance de Sion et du respect de la Torah.

Le dilemme actuel de l'Église trouve sa source dans une théologie bon marché, dans de mauvaises traductions et dans de flagrants contre-sens scripturaires. Un homme est le reflet de ce qu'il a dans le cœur. Ce que nous croyons a une incidence sur ce que nous pensons ; et ce que nous pensons détermine notre comportement. Hormis quelques exceptions, l'Église dans son ensemble continue sur sa lancée, après avoir passé 2000 ans à essayer de se débarrasser de ses racines hébraïques et à renier la Torah.

Bien qu'il soit issu de la nation juive, le message de la Bonne Nouvelle n'est pas reconnu par les Juifs (combien de Juifs sauvés fréquentent votre assemblée ?). Les efforts missionnaires n'ont pas vraiment porté de fruit. Pourquoi ? Parce que les Églises ont mal compris le dessein de Dieu pour toute personne sauvée (qu'elle soit juive ou non juive) et parce qu'elles baignent dans le paganisme ! Par conséquent, pas étonnant que les Juifs rejettent ce que la chrétienté a à offrir. Par exemple, les Juifs ne célébreront jamais les pâques chrétiennes (avec tous les rites païens qu'elle comporte) pour remplacer la véritable Pâque biblique (*Pessah*) qu'ils aiment tant. Et d'ailleurs, pourquoi le feraient-ils ?

Chez les chrétiens, il n'y a pas de réelle présentation de la Bonne Nouvelle qui invitent les Juifs et les non-Juifs à demeurer dans leur état d'origine. C'est là que le bât blesse. Passons maintenant en revue quelques exemples tirés des écrits de la Nouvelle Alliance qui sont souvent mal interprétés. Gardons à l'esprit que l'intention première de Yahweh était de montrer la relation éternelle qui existe entre Israël et la Torah. Le problème ne vient pas des écrits de la Nouvelle Alliance, mais de la mauvaise interprétation de certains passages.

ROMAINS 10.4

Car Christ est *la fin de la loi* pour la justification de tous ceux qui croient.

Contre-sens/fausse interprétation : La Torah/Loi n'a plus lieu d'être dans la vie des croyants.

Véritable interprétation : Le mot *telos* traduit ici par le mot « fin » signifie le « but ». En grec, le passage ci-dessus signifie : « Christ est le but de la Torah pour la justification de tous ceux qui croient ». Ce texte n'enseigne aucunement la fin de la Loi pour les croyants.

Commentaire : Le peuple juif n'acceptera jamais une Bonne Nouvelle qui lui enseigne de renoncer à ce qu'il y a de plus précieux à ses yeux. La Torah est le certificat de mariage entre le Dieu d'Israël et son peuple.

ÉPHÉSIENS 2.15-18

Ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions ; il a voulu créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, et les réconcilier avec Dieu l'un et l'autre en un seul Corps, par la croix, en détruisant par elle l'inimitié. Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ; car par lui les uns et les autres nous avons accès auprès du Père, dans un même Esprit.

Contre-sens/fausse interprétation : Le Messie a aboli la Loi de l'Ancien Testament afin de faire entrer les croyants dans la grâce de Dieu et être en paix avec les Juifs.

Véritable interprétation : Ce passage explique clairement que ce qui a été anéanti par sa chair est l'inimitié, la haine entre le Juif et le non-Juif. Il ne s'agit pas de la Torah en tant que telle. Cette inimitié trouvait sa racine dans des ordonnances et commandements rabbiniques extrabibliques. Elle n'a jamais été initiée par le Seigneur qui a toujours invité les étrangers à séjourner et à faire partie du peuple d'Israël en suivant la Torah.

Commentaire : En Matthieu 5.17-19, Yeshoua annonce très clairement que la Torah ne sera jamais abolie (ni par lui, ni par Paul, ni par qui que ce soit). En Matthieu 5.19, il nous met en garde. Seuls des nouveau-nés, au sens spirituel du terme, peuvent enseigner que la Torah a été abolie ou annulée. Cela nous met donc devant deux choix. Soit Yeshoua et Paul étaient sur la même longueur d'onde, enseignant d'un même Esprit (que la Torah est éternelle), soit Paul est le plus petit dans le Royaume de Dieu. Si Paul avait contredit ouvertement les enseignements de Yeshoua, la quasi-totalité des écrits de la Nouvelle Alliance serait alors caduque.

COLOSSIENS 2.13-14

Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incircision de votre chair, il vous a rendus à la vie avec lui, en nous faisant grâce pour toutes nos offenses ; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a éliminé en le clouant à la croix.

Contre-sens/fausse interprétation : Yeshoua a anéanti toutes les ordonnances et les lois qui vont à l'encontre des croyants, y compris la Torah, en les clouant à la croix. Par conséquent, la Torah ne s'applique plus.

Véritable interprétation : si nous regardons le texte de plus près, il nous révèle que ce n'est pas la Torah qui a été clouée à la croix, mais l'acte de condamnation de toutes nos iniquités et nos péchés envers Dieu.

Commentaire : Que Yahweh soit loué pour avoir supprimé, grâce au Messie, tous nos péchés qui étaient marqués de sa main sur cette ordonnance. Cette créance était contre nous et nous empêchait d'entrer dans l'alliance. Dieu ne peut pas se contredire. Au chapitre 7 de l'épître aux Romains, Paul parle à plusieurs reprises de la Torah qui est sainte, juste et bonne. Dans le Psaume 119 (verset 105), la Parole de Yahweh est « une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier. » Elle ne s'est jamais opposée à notre bien-être spirituel, bien

au contraire. Elle n'avait pas besoin d'être abolie. Romains 7.14 met l'accent sur la dimension spirituelle de la Torah.

Qu'est-ce qui a été complètement cloué à la croix pour toujours ? Ce sont les créances où figuraient nos péchés. Notre Sauveur personnel les a prises à son compte. Pourquoi Yeshoua (qui est la Torah vivante) viendrait-il remettre en question et annuler la Torah écrite qui nous a été donnée ? Une telle interprétation tient-elle debout ?

COLOSSIENS 2.16-23

Que personne donc *ne vous juge* au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : *c'était l'ombre des choses à venir*, mais le Corps est en Christ. Que personne, sous une apparence d'humilité et par un culte des anges, ne vous ravisse à son gré le prix de la course ; tandis qu'il s'abandonne à ses visions, il est enflé d'un vain orgueil par ses pensées charnelles, sans s'attacher au chef, dont tout le corps, assisté et solidement assemblé par des jointures et des liens, tire l'accroissement que Dieu donne. Si vous êtes morts avec Christ aux principes élémentaires du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, en vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais cela est sans valeur réelle et ne sert qu'à satisfaire la chair.

Contre-sens/fausse interprétation : Dans la mesure où le Messie est la réalité et la finalité de la Torah, les fêtes, le shabbat et toutes les autres ordonnances de l'Ancienne Alliance ont été remplacées. Plus besoin de telles doctrines légalistes ! Il n'est pas nécessaire d'observer les ordonnances de l'Ancienne Alliance et les fêtes bibliques de Lévitique. Que personne ne nous juge.

Véritable interprétation : Avant tout, ces versets ne nous enseignent pas d'ignorer les fêtes de Yahweh et le shabbat. Ils nous disent simplement que les croyants n'ont pas à se juger les uns les

autres sur la manière d'observer les ordonnances. Cette lettre s'adresse aux Colossiens qui sont des croyants non juifs.

Commentaire : Les versets ci-dessus présupposent que les croyants observaient ces jours de différentes manières. Par conséquent, lorsque vous les observez – et non pas si vous les observez – ne jugez pas la manière d'observer d'un autre croyant. En Colossiens 2.20, Paul met les croyants en garde contre les « principes du monde ». La Parole de Dieu (la Torah) a-t-elle quelque chose à voir avec « le monde » ? Le verset 21 nous montre que, quand on n'est pas régénéré par le Saint-Esprit, on s'attache à certains préceptes du monde, et non pas à la simplicité de la Torah. Ici, Paul met en garde les croyants concernant les fêtes éternelles de Yahweh et sur la manière de les observer. Il ne faut pas observer les fêtes selon les traditions des rabbins en y ajoutant des préceptes humains.

Ce passage en Colossiens ne porte pas sur la pratique, mais sur la manière de pratiquer les rendez-vous sacrés. Paul nous rappelle de ne pas nous juger les uns les autres sur la manière d'observer les fêtes, et de ne pas y ajouter de doctrines extrabibliques.

HÉBREUX 8.13

En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré ancienne la première ; *or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître.*

Contre-sens/fausse interprétation : Comme la Nouvelle Alliance s'est faite travers le Messie, la Torah et le Tanakh (l'Ancien Testament) sont devenus obsolètes. Ils ont été abolis. Ils ont disparu. Ils n'ont plus d'emprise sur notre marche avec le Seigneur.

Véritable interprétation : Pris hors contexte, ce verset est souvent utilisé pour avancer que la Torah est obsolète. Les chapitres 7, 8 et 9 de l'épître aux Hébreux parlent d'un changement de sacerdoce. L'ancien sacerdoce lévitique a été remplacé par le sacrifice du Messie. Le sacerdoce céleste de l'ordre de Melchisédek a rendu l'ancien sacerdoce lévitique obsolète (à noter que d'après Exode 29.9 et Ézéchiel 40.48, le sacerdoce lévitique sera restauré à l'avenir).

Lorsque Paul a écrit ces versets, le temple était présent et les sacrifices avaient toujours lieu. De manière prophétique, il a prédit qu'en 70 de notre ère, cette façon d'expié les péchés allait être totalement obsolète et disparaître. Ce qui s'est produit par la suite !

Si les enseignements antisémites véhiculés au sein de la chrétienté étaient fondés sur la Parole et si le verset ci-dessus se rapportait à la Torah, alors nous aurions affaire à un véritable problème entre Yeshoua et Paul. Dans Matthieu 5.18, Yeshoua nous assure que la Torah ne disparaîtra pas et qu'elle ne deviendra pas obsolète avant que de nouveaux ciex et qu'une nouvelle terre soient établis. Apocalypse 22 nous apprend que cela aura lieu à la fin des âges. De plus, selon Matthieu 5.19, si Paul enseignait de manière erronée en Hébreu 8.14 que la Torah a été remplacée par la Nouvelle Alliance, alors cela ferait de lui un croyant spirituellement égaré, le « plus petit » dans le royaume. De plus, Dieu n'aurait jamais laissé quelqu'un qui pratique l'iniquité et qui prêche une doctrine contraire à celle de son Fils Yeshoua, rédiger les trois quarts des écrits de la Nouvelle Alliance. D'après Matthieu 7.23, ceux qui pratiquent l'iniquité sont sous un jugement et ne sont jamais considérés comme de véritables prophètes.

ROMAINS 14.5-6

Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. *Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.* Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu.

Contre-sens/fausse interprétation : Les croyants juifs et non juifs ne devraient pas être si rigides concernant l'observation du shabbat le 7^{ème} jour. Romains 14.5-6 démontre clairement que tous les jours sont égaux dans le Nouveau Testament. Les croyants non juifs n'ont pas à retomber dans le légalisme. Ils n'ont pas à observer le shabbat des Juifs.

Véritable interprétation : Depuis 2000 ans, ces versets sont extraits de leur contexte et utilisés pour décourager les croyants à

conserver leur identité hébraïque. La vérité, c'est que ces versets, pris dans leur contexte, ne font pas du tout référence au shabbat ni au culte du dimanche.

Du verset 1 au verset 6, il est question des habitudes alimentaires et du jeûne. Paul nous dit qu'il ne faut pas juger celui qui mange de tout ou celui qui mange seulement des légumes. Certains croyants (verset 5 et 6) mettent un jour particulier à part pour ne manger que des légumes, tandis que d'autres sont végétariens tous les jours de la semaine. Certains mangent de la viande, d'autres s'abstiennent de manger certains aliments. Paul nous demande de ne pas juger les pratiques et les préférences culinaires des uns et des autres.

Commentaire : Comment Paul, un Juif observateur de la Torah, pourrait-il interdire l'observance du shabbat aux Israélites sauvés tout en encourageant les croyants à choisir leur propre jour de culte ?

D'où vient cette idée au sein de l'Église ?

Il est évident que ces versets n'ont rien à voir avec l'observance du shabbat. Ils parlent d'habitudes alimentaires et de jeûnes.

GALATES 2.11-14

Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, *parce qu'il était répréhensible*. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes de l'entourage de Jacques, il mangeait avec les païens, et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis. Avec lui les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie. *Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile*, je dis à Céphas en présence de tous : Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ?

Contre-sens/fausse interprétation : En Galates 2.11-14, Paul s'en prend à Pierre parce qu'il mange « casher ». Si Pierre a tort de manger et de suivre les lois de la cachérou, alors il en est de même aujourd'hui pour tous ceux qui sont sous la Nouvelle Alliance.

Véritable interprétation : Pierre a-t-il été repris par Paul ? Oui, en effet ! Paul le reprend car Pierre se comporte de manière hypocrite. Pierre avait une communion avec des frères non juifs. Il partageait le pain avec eux, mais aussitôt que des croyants juifs arrivaient, Pierre changeait de comportement. Il est repris par Paul pour son hypocrisie. Il abandonne sa communion fraternelle avec les païens, dès que des frères juifs arrivent à Antioche. Pierre ne donne pas un bon témoignage par son comportement inapproprié. Le péché de Pierre n'est pas d'avoir enfreint les lois de la cacherout.

Commentaire : Paul cherchait à préserver l'unité, cela lui tenait à cœur.

Que penser de la position de l'Église sur la cacherout depuis 2000 ans ?

Que penser des distorsions anti-juives de l'Église quand une faille se présente ?

GALATES 5.1-4

C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira à rien. Et j'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la Loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la Loi ; vous êtes déçus de la grâce.

Contre-sens/fausse interprétation : Tous ceux qui, en tant que croyants, se font circoncire sont des légalistes, rétrogrades, et sont dans l'erreur. De plus, tous les croyants qui pratiquent la circoncision n'ont rien à gagner dans le Messie. Ils sont esclaves, et pire encore (verset 4), ils sont déçus de la grâce.

Véritable interprétation : La circoncision contre laquelle Paul s'élève n'est pas celle du prépuce, qui est le signe éternel entre Yahweh et tous les mâles israélites descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ! Il exhorte les païens à ne pas croire que la conversion à la

nation des circoncis est une condition préalable et nécessaire pour être sauvés. Il s'élève contre l'idée que la circoncision est une condition préalable et nécessaire au salut. En d'autres termes, dans l'épître aux Galates, Paul s'élève contre l'hérésie de certains croyants juifs qui enseignaient aux non-Juifs qu'ils ne pouvaient pas être sauvés par la foi uniquement. Certains enseignaient qu'il était nécessaire de passer par la circoncision pour faire partie de la nation juive avant toute chose.

Comme la Bonne Nouvelle s'adresse à tout le monde, voilà l'hérésie (toujours valide de nos jours) contre laquelle s'élevait Paul. Paul aurait été hypocrite s'il avait dit aux non-Juifs de ne pas se faire circoncire dans la chair, alors qu'il a lui-même circoncis Timothée (Actes 16.1-3). Par conséquent, si Paul avait lui-même fait ce qu'il dénonçait lui-même aux Galates, il aurait été le premier des hypocrites. Il n'aurait pas pu écrire sous l'inspiration du Saint-Esprit. Comme ce n'est pas le cas, il y a lieu de revoir l'interprétation de ces versets pour ne pas arriver à une conclusion erronée. Si nos hypothèses sont fausses, notre démonstration et notre conclusion le seront également !

Paul exhorte à ne pas se faire circoncire pour se convertir au judaïsme. Il réaffirme cette conviction dans 1 Corinthiens 7.18-20. À noter, qu'il ne s'est pas opposé à la circoncision de Timothée. La circoncision du prépuce est un précepte qui scelle l'alliance abrahamique et qui précède la Torah de 500 ans.

2

LE CONCILE DE JÉRUSALEM (ACTES 15)²

Un des grands débats de notre époque concerne la Torah. La question qui se pose est de savoir si la Torah reste d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance. Triste débat, car la Torah est éternelle. Elle est destinée à tous ceux qui se réclament du seul véritable Dieu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Peu importe que nous soyons juifs ou non, cela ne fait aucune différence. La question de fond est de savoir quel Dieu nous servons ! Si dans votre marche, vous avez encore des doutes sur la validité de la Torah, je vous recommande la lecture du livre *La Restauration de la Torah*.³ Dans cet ouvrage, cette question est abordée et vous aidera à comprendre la pertinence et la validité de la Torah. Toutefois, dans ce chapitre, je voudrais vous apporter la preuve que l'observance de la Torah n'a jamais été supprimée. Cette preuve est fondée sur les événements relatés en Actes 15.28-29. Le comble, c'est que la plupart des chrétiens mettent

2. Ce chapitre est un extrait des commentaires de la *Parashat Acharei Mot*, de Tony Robinson. À paraître : *Commentaire messianique des cinq premiers livres de la Torah - Volumes I à V*.

3. Disponible aux Éditions Sh'ma.

en avant Actes 15 pour prouver que la Torah n'est plus d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance ! Leurs arguments sont généralement présentés de la façon suivante :

- D'après Romains 6.14 et Romains 7.4, nous ne sommes plus sous la Loi. Nous sommes morts à la Loi car elle a été abolie avec la mort de Yeshoua. Nous sommes désormais sous la Nouvelle Alliance de la grâce.⁴
- D'après Actes 15.1 et 15.5, les Juifs judaïsaient en essayant d'imposer aux croyants non juifs l'observation de la Loi, alors qu'elle était abolie pour les croyants non juifs. En Actes 15.8-11, la Loi était un joug de servitude et nous avions besoin d'être libérés de ce joug.
- D'après Actes 15.19-20, le concile a décidé de ne pas créer de difficultés aux païens et de ne pas leur imposer de suivre « l'Ancien Testament ». Les croyants païens devaient simplement suivre quelques principes généraux :
 - Ne pas manger de viandes sacrifiées aux idoles
 - Ne pas boire/manger du sang, ni manger des animaux étranglés
 - Ne pas commettre de fornication

À première vue, ces arguments peuvent sembler solides. Mais je ne vais pas entrer ici dans les détails pour montrer leur mauvaise interprétation. Dans un premier temps, commençons simplement par regarder de plus près les quatre exigences énumérées dans Actes 15.

⁴ Pour bien comprendre ce que Paul voulait dire lorsqu'il disait « nous sommes libres de la loi », voir le chapitre 4 : Notre véritable liberté par rapport à la Torah.

COMMENT NE PAS VOIR L'ÉVIDENCE ?

Il est triste de constater que la plupart des croyants pensent que la Torah est abolie. Il est particulièrement pathétique (veuillez excuser ici mon humeur pessimiste) qu'Actes 15 soit utilisé comme preuve pour étayer une telle affirmation. À mon avis, il y a trois grandes raisons qui peuvent expliquer cela :

1. Soit les croyants n'ont pas du tout lu la Torah.
2. Soit ils n'ont pas pris sérieusement le temps d'étudier la Torah pour voir ce qu'elle enseigne réellement.
3. Soit ils ne savent pas encore étudier les Écritures de manière thématique.

Avant d'étudier les racines hébraïques de la foi, j'étais coupable des trois points énumérés ci-dessus. Je sais bien que la plupart des croyants entrent dans une ou plusieurs de ces catégories. Je suis passé par là ! Je peux désormais regarder en arrière et mieux voir mes erreurs.

Revenons maintenant aux exigences énumérées en Actes 15. En Actes 15.28-29, savez-vous pourquoi le concile de Jérusalem a été amené à choisir ces exigences ? Avez-vous une idée d'où proviennent ces exigences ?

Les thèmes ou les sujets abordés sont les suivants : l'adoration, la nourriture et les relations sexuelles appropriées. Ces trois thèmes sont également abordés dans les chapitres 17-18 du Lévitique. Regardez bien l'ordre des sujets listés dans Actes 15.28- 29. Comparez-les maintenant à ceux extraits de Lévitique 17- 18 :

Passage de la Torah	Sujet	Passage du livre des Actes
Lévitique 17.1-9	Adoration appropriée	Actes 15.29 (1 ^{ère} phrase)
Lévitique 17.10-15	Alimentation appropriée	Actes 15.29 (2 ^{ème} & 3 ^{ème} phrase)
Lévitique 18.1-30	Relations sexuelles appropriées	Actes 15.29 (4 ^{ème} phrase)

Voyez-vous la connexion ? Comment pouvons-nous être absolument certains qu'Actes 15.29 est thématiquement relié à Lévitique 17-18 ? Tout simplement parce qu'Actes 15.29 est un résumé de Lévitique 17-18. Y compris l'ordre, qui est exactement le même ! Les exigences données aux croyants non juifs sont exactement les mêmes commandements qu'en Lévitique 17-18.

Vous voyez, la Torah est loin d'avoir été abolie ! Le concile de Jérusalem donnait simplement aux nouveaux convertis non juifs des commandements de la Torah (qui étaient toujours valides, même pour les non-Juifs). Comment avons-nous pu passer à côté de cela ? Eh bien, ce n'est pas compliqué. C'est aussi simple que cela... Si nous n'étudions pas la Torah, nous ne risquons pas de savoir ce qu'elle dit ! Quand on étudie la Torah sérieusement, comment ne peut-on pas voir immédiatement que les exigences d'Actes 15.29 sont les mêmes que les commandements énumérés en Lévitique 17-18 ?

MANGER DU SANG

Dans Actes 15, lorsque les croyants occidentaux lisent l'interdiction concernant le sang, la plupart d'entre eux pensent qu'il s'agit de l'interdiction de boire du sang. Par conséquent, ils pensent qu'ils n'ont pas à s'inquiéter du risque de casser une telle ordonnance. Après tout, qui envisagerait de boire le sang d'un animal mort ? Que signifie réellement ce commandement ? Voyons cela de plus près.

Le point le plus important que nous avons vu en Actes 15, c'est que ces exigences sont effectivement des commandements issus de la Torah. Voyons maintenant ce que Lévitique 17.10-16 nous apprend sur l'interdiction de manger du sang.

En Lévitique 17.10 et 17.12, il y a un commandement négatif : celui de *ne pas manger de sang*. À noter qu'il est question de ne pas manger de sang. Ces versets ne nous disent rien concernant le fait de boire du sang. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de boire du sang.

La Torah va maintenant expliquer ce qu'il faut faire pour ne pas manger de sang.

D'après Lévitique 17.13-14, une mesure doit être prise pour ne pas manger de sang : si quelqu'un veut manger un oiseau ou un animal, l'animal doit être vidé de son sang et le sang recouvert de terre. De quoi parlons-nous ici ? Nous parlons de manger de la viande – de la nourriture. Pourquoi verser le sang et le recouvrir ? Pour ne pas le manger ! Dans Lévitique 17.10-16, notez le nombre de fois où la Torah utilise l'expression consommer/manger du sang. En d'autres termes, lorsque la Torah mentionne de ne pas manger de sang, cela signifie de ne pas manger de viande qui n'a pas correctement été évidée de son sang.

Voici maintenant une des phrases les plus importantes de ce passage des Écritures :

Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière (Lévitique 17.13).

Qu'est-ce que la Torah veut dire par *un animal ou un oiseau qui se mange* ? Y a-t-il des animaux et des oiseaux qui ne se mangent pas ? Quels animaux et oiseaux peuvent-ils être consommés ? La réponse est donnée en Lévitique 11.1-47 avec la liste de tous les animaux *tabour*/purs qui peuvent être consommés. Schématiquement, pour manger « bibliquement casher », il y a deux exigences à observer :

premièrement, l'animal doit être un animal comestible, et deuxièmement, l'animal doit être vidé de son sang.

La Torah est très claire dans sa définition concernant la consommation du sang. Cela signifie que nous devons uniquement manger des animaux « casher » vidés de leur sang. Rappelez-vous, la Torah parle de tout animal ou de tout oiseau *qui se mange*.

Nous savons maintenant ce que la Torah veut dire lorsqu'elle précise qu'il est interdit de manger du sang. Il s'agit d'obéir à tous les commandements de la *cacherout*. Nous savons, sans l'ombre d'un doute que le concile de Jérusalem a donné le même commandement aux croyants non juifs. Par conséquent, lorsque le concile demande aux croyants de s'abstenir du sang, il leur demande d'observer toutes les lois de la *cacherout*. Cela n'avait rien à voir avec le commandement de ne pas boire de sang (même s'il est évident que boire du sang est également une violation de la Torah). Pourquoi la plupart des croyants occidentaux de la Nouvelle Alliance ne comprennent pas ces exigences d'Actes 15 ? Parce qu'ils n'étudient pas assez sérieusement la Torah ou parce qu'ils ne l'étudient pas du tout. C'est un triste constat, qui peut être difficile à entendre, mais c'est la réalité. Cela fait des siècles que ces versets sont là. Lorsque nous réalisons qu'il s'agit tout simplement d'une version raccourcie des commandements listés en Lévitique 17-18, ils sont simples à comprendre. Quand on me demande : « Voulez-vous dire qu'en tant que croyant non juif, je suis censé manger de la nourriture casher ? » Eh bien, je réponds : « Oui... casher sur le plan biblique ! » C'est ce régime alimentaire que nous sommes censés suivre. La Bible peut-elle être plus claire sur la question ? Si vous êtes dans la confusion, c'est peut-être parce que vous ne connaissez pas bien ce que la Bible entend par « manger du sang ». Cela renvoie à une alimentation « casher » au sens biblique du terme (et non pas au sens rabbinique du terme avec l'ajout de commandements qui ne se trouvent pas dans la Torah).

CASHER POUR LES CROYANTS NON JUIFS

Dans Lévitique 17.10-16, à qui s'adresse le commandement de ne pas manger de sang ? Ce commandement s'adresse-t-il seulement aux

Israélites ? La réponse est non. Voilà un exemple qui montre combien nos traductions sont limitées. Si nous utilisons la TOB (traduction œcuménique) ou la SER (la Bible Segond révisée), nous voyons que « l'immigrant (ou l'immigré) qui réside au milieu de vous » n'a pas le droit de consommer du sang. Dans la NEG et la JER (Bible de Jérusalem), il s'agit de *l'étranger*. Qui sont ces immigrés et ces étrangers ? Le mot hébreu traduit par immigrés ou étrangers est en fait le mot *ger*. Une meilleure traduction serait « prosélyte ». Un prosélyte est une personne non israélite qui a la foi dans le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Si nous comprenons cela, nous saisissons mieux ce que la Torah enseigne au croyant non juif qui fait repentance et qui croit en Yahweh. Lui aussi doit se conformer aux lois de la cacherout !

Revenons à Actes 15. Qu'en est-il des païens ? Ils se sont repentis et se sont convertis après avoir cru au salut accordé par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Par conséquent, il est tout à fait logique que les nouveaux croyants doivent se conformer aux lois alimentaires énumérées dans la Parole. Les apôtres (dans Actes 15) demandent aux croyants non juifs de manger « casher » (c'est-à-dire des animaux purs évidés de leur sang) parce qu'il s'agit d'un commandement de la Torah (Lévitique 17), y compris pour le prosélyte.

Si vous vous posez la question sur la nécessité de manger « casher », ne vous posez plus la question ! Vous serez bénis le jour où vous mangerez uniquement des animaux purs. L'obéissance aux commandements mène à la vie (sur le plan physique), et non pas à la mort.

Certains disent que l'obéissance aux commandements de la Torah est du légalisme. Comme le dit si bien Monte Judah⁵ : « Le légalisme, c'est obéir aux commandements des hommes. L'obéissance aux commandements de Yahweh s'appelle l'obéissance ! » Ce sont les hommes qui ont dit que la Torah a été abolie. Que nous dit la Parole de Dieu ?

⁵ Monte Judah est un leader messianique, fondateur de *Lion & Lamb Ministries*.

3

UNE ALLIANCE PLUS EXCELLENTE (HÉBREUX 7.12-18, 8.6-13)

EST-IL QUESTION D'UN NOUVEAU SACERDOCE ?
DIEU A-T-IL ABOLI LA LOI ?⁶

Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi (Hébreux 7.12).

Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité (Hébreux 7.18).

Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses (Hébreux 8.6).

⁶ 119 Ministries.www.testeverything.net (consulté le 4 mars 2021)

En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître (Hébreux 8.13).

Que signifient ces versets ? Est-il possible d'établir une doctrine solide en se basant sur ces quatre versets ? Ces versets annoncent-ils que la Loi de Dieu est désormais abolie ? (alors que les Écritures décrivent la Loi comme étant parfaite, droite et juste. Voir Psaumes 19.7, Jacques 1.25, Proverbes 4.2, Romains 7.12, Romains 7.16, 1Timothée 1.8). Notre foi annule-t-elle la Torah (Romains 3.31) ?

Dieu a-t-il amélioré une loi, qui était déjà parfaite selon lui, en changeant les commandements ou en les supprimant ?

Ou bien,

Dieu a-t-il amélioré l'alliance, en retirant simplement l'élément humain imparfait du système sacerdotal pour le remplacer par Yeshoua comme nouveau souverain sacrificateur (un souverain sacrificateur parfait) laissant ainsi l'ensemble de la Torah (une Torah parfaite) complètement intacte ?

Nous sommes confrontés à ces deux possibilités. Ces deux positions ne peuvent coexister sans entrer en conflit.

Nous devons tester ces hypothèses à la lumière des Écritures pour savoir ce que Dieu nous enseigne dans l'épître aux Hébreux. Deux possibilités :

1. Soit Dieu a amélioré sa Loi qui pourtant était déjà parfaite.
2. Soit il a remplacé un sacerdoce imparfait par un sacerdoce parfait.

L'épître aux Hébreux est une lettre et comme toute lettre, elle a un objectif précis. Elle apporte une réponse à une question et elle est destinée à un auditoire bien particulier. Pour bien répondre aux questions posées ci-dessus, il semble judicieux de commencer par le début de la lettre (et non par le milieu) pour bien prendre en compte le contexte avant d'arriver aux versets qui posent questions.

Une lettre est écrite pour être lue du début à la fin. Personne n'écrit une lettre dans l'idée qu'on puisse en extraire certaines phrases pour construire une doctrine théologique. Cela serait tout à fait absurde. Et pourtant, n'est-ce pas le cas ici ?

Voici les grandes lignes des chapitres de l'épître, on y retrouve le fondement et le contexte de la lettre. Le mieux est de relire l'ensemble des chapitres avant de lire les résumés qui suivent.

RÉSUMÉS DES CHAPITRES

Chapitre 1

Nous apprenons que la condition de Yeshoua est désormais supérieure à celle des anges. Le contexte semble donc déjà se concentrer sur notre Seigneur et Sauveur.

Chapitre 2

Yeshoua a été abaissé au-dessous des anges pour un temps. Il a ensuite anéanti le péché et la mort.

Chapitre 3

Yeshoua est désormais notre souverain sacrificateur. Il a été jugé digne, alors que les hommes étaient désobéissants et imparfaits sous le sacerdoce précédent (le sacerdoce lévitique). Nous voyons le contexte du sacerdoce se mettre en place et devenir de plus en plus clair.

Chapitre 4

1) L'auteur de l'épître aux Hébreux commence par citer des exemples dans lesquels nous voyons l'imperfection des hommes sous le sacerdoce lévitique. Il détaille ensuite les conséquences qui en découlent. Comme pour ceux qui sortirent d'Égypte (3.11), la désobéissance peut encore empêcher certains d'entrer dans le repos de Dieu (4.6, 11). En lisant le chapitre 4, certains concluent à tort que nous sommes déjà entrés dans le repos de Dieu. Or, si nous lisons les chapitres 3 et 4, nous voyons que nous entrerons dans le repos de

Dieu à la « fin de la course ». Nous devons nous efforcer d'y entrer dans l'obéissance et la fidélité.

2) Yeshoua, notre nouveau grand sacrificateur peut compatir à nos faiblesses.

3) Hébreux 4.9 déclare qu'il y a toujours « un repos de shabbat réservé au peuple de Dieu » (le mot *sabbatismos* signifie littéralement « garder le shabbat » en grec ; vient de G4521, *sabbaton* ou shabbat).

Remarque : Jusqu'à présent, le contexte porte sur Yeshoua et sur le fait qu'il est digne d'être notre nouveau souverain sacrificateur. Le contexte porte également sur la nécessité de changer le sacerdoce imparfait pour le remplacer par un sacerdoce parfait. Notez que l'auteur de l'épître aux Hébreux n'a encore rien écrit de négatif sur la Loi de Dieu. Au fur et à mesure que nous avançons dans notre lecture, nous devons toujours nous poser la question de savoir si le problème vient de la Loi de Dieu et si cette Loi avait besoin d'être changée.

Chapitre 5

1) Les grands prêtres du sacerdoce lévitique n'avaient pas la même compassion pour les ignorants et les égarés que Yeshoua, notre nouveau souverain sacrificateur. L'imperfection des hommes entre en jeu dans le service du sacerdoce, les hommes n'étaient pas infailibles. Dans le chapitre 4, Yeshoua en tant que souverain sacrificateur compatit à nos faiblesses et nous accorde sa grâce.

2) L'auteur nous apprend que, bibliquement et à juste titre, Yeshoua est appelé à être souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. Le contexte est clair. L'auteur pose le problème du sacerdoce imparfait et fait clairement allusion à la solution.

3) Après avoir établi que le changement de sacerdoce était prophétiquement annoncé dans la Loi et les prophètes, l'auteur s'inquiète de ce que son public n'est pas assez familier avec les oracles de Dieu (la Loi de Dieu est présente dans d'autres références scripturaires). D'après l'auteur de l'épître aux Hébreux, la Loi de Dieu

est le lait qui est nécessaire pour discerner le bien et le mal. Avant de pouvoir manger de la viande (comprendre plus en profondeur les enseignements de la Parole de Dieu), nous devons commencer par le lait (comprendre la Loi de Dieu). L'auteur fait une pause et reproche à son auditoire de ne pas être en mesure de comprendre la Parole de Dieu.

Question : Pourquoi est-il important pour l'auteur de l'épître aux Hébreux de s'appuyer sur les Écritures pour affirmer que Yeshoua est désormais notre nouveau souverain sacrificateur ? Cela signifie-t-il qu'un changement a eu lieu dans la Loi et dans l'alliance ?

Amos 3.7 nous apporte la réponse à la première question : « Car le Seigneur, יהוה, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. »

L'auteur de l'épître aux Hébreux sait très bien que rien dans la Loi ne peut être modifié ni changé, sauf si Dieu l'a explicitement annoncé auparavant. Il est très important de comprendre cette vérité biblique pour discerner le contexte des enseignements qui suggèrent que de nombreuses lois de Dieu ont été abolies. Dieu n'a jamais annoncé une abolition de sa Loi d'une manière ou d'une autre. C'est d'ailleurs plutôt le contraire : la Parole proclame que la Torah est perpétuelle, continue et éternelle.

Chapitre 6

1) L'auteur demande à son auditoire d'aller au-delà des questions élémentaires concernant Christ et l'évangile, et de commencer à aborder des questions plus complexes.

2) Yeshoua est entré dans le sanctuaire céleste et intercède pour nous en tant que souverain sacrificateur.

Remarque : un grand prêtre officie dans un sacerdoce. C'est de cette façon que les choses fonctionnent et sont établies dans la Torah. Si nous affirmons que le système sacerdotal n'est plus valide ou qu'il a été aboli, cela revient à annuler la fonction de souverain sacrificateur de Yeshoua. Nous ne pouvons pas avoir l'un sans l'autre. Si quelqu'un

enseigne que le système sacrificiel est aboli, il fait disparaître le souverain sacrificateur de sa doctrine théologique. Cela signifierait que nous n'aurions plus de souverain sacrificateur qui intercède en notre faveur, et nous serions encore tous sous la malédiction de la loi du péché et de la mort (Romains 8.1-2).

Le système sacrificiel n'a pas été aboli. Il fonctionne désormais de manière parfaite dans les cieux, plutôt que de manière imparfaite sur terre. Par conséquent, nous commençons maintenant à mieux comprendre que le système sacerdotal n'a pas été aboli. Il est tout simplement administré différemment, selon l'ordre de Melchisédek, tout comme la prophétie l'avait prédit. L'auteur de l'épître aux Hébreux va maintenant commencer à aborder la question de ce changement plus en détail. Il semble très déçu de voir son auditoire en difficulté pour saisir ce concept.

Chapitre 7

1) Le sacerdoce d'après l'ordre de Melchisédek est éternel. Abraham lui-même donna la dîme de tout son butin à Melchisédek (Melchisédek est donc « plus grand » qu'Abraham).

2) Le système sacerdotal lévitique n'était pas parfait, c'est ce qui posait problème.

3) Ce système sacerdotal lévitique a été mis de côté car la Loi ne pouvait pas nous rendre parfaits, et parce que des êtres imparfaits officiaient en tant que grands prêtres. Une alternative était nécessaire pour remédier à cela. Le problème se pose de plus en plus clairement au fil de notre lecture.

4) D'après l'auteur de l'épître, le Seigneur a juré et il ne se repentira pas : Yeshoua qui est digne d'un tel sacerdoce (comme nous l'avons vu plus tôt) est LA SOLUTION idéale pour remplacer un sacerdoce officié par des hommes imparfaits.

PROBLÈME. Le problème est directement lié à « ceux » qui officient en tant que grands prêtres, qui sont des hommes imparfaits.

Le contexte est très clair. En fait, il n'y a pas un problème avec la Loi en elle-même, contrairement à ce que certains prétendent.

5) Le sacerdoce de Yeshoua est une solution permanente. Yeshoua intercède en permanence en notre faveur. Désormais, le système sacerdotal est parfait. Nous ne reviendrons plus jamais en arrière à un système sacerdotal officié par un homme imparfait.

6) Cela a toujours été le plan de Dieu. L'auteur répète que Yeshoua est parfait mais que l'homme ne l'est pas. Par conséquent, la logique derrière ce changement avait été prévue avant que la Loi soit écrite.

Le verset 12 fait souvent l'objet de commentaires : « Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi. »

Ce verset sème facilement la confusion. Parce que Jésus-Christ est devenu notre souverain sacrificateur, certains utilisent ce verset à tort pour affirmer que la Loi a été abolie. En fait, le verset précise bien que la loi a été changée, et non pas abolie. L'auteur de l'épître aux Hébreux utilise ce même mot (*metatithemi* en grec) dans le chapitre 11 au verset 5 : « C'est par la foi qu'Énoch fut enlevé [*metatithemi*] pour qu'il ne vît point la mort, et qu'il ne parût plus parce Dieu l'avait enlevé ; car, avant son enlèvement, il avait reçu le témoignage qu'il était agréable à Dieu ».

Les traducteurs traduisent ici ce même mot par « enlever ». De toute évidence, Énoch n'a pas été « aboli » ni « effacé ». Il a été enlevé (ou transféré) dans les lieux célestes, sans voir la mort. D'après le dictionnaire Strong, ce mot signifie littéralement « transposer (deux choses, une étant mise à la place de l'autre), transférer, enlever, changer, être transporté, être enlevé ». Dans son contexte, le verset 12 annonce que les lois sacerdotales qui étaient autrefois des lois pour le sacerdoce lévitique (imparfait) sont maintenant transférées sous la responsabilité d'un souverain sacrificateur parfait, Jésus-Christ. Ce qui a été enlevé au sacerdoce lévitique a été transféré à Yeshoua, notre nouveau souverain sacrificateur.

Cette interprétation nous amène au verset 18 : « Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité ».

Nous avons affaire ici à l'annulation d'une ordonnance (au singulier) et non pas de plusieurs ordonnances. Si toute la Loi de Moïse avait été annulée, nous aurions affaire à plus d'une ordonnance. Nous savons que la Loi n'est ni impuissante ni inutile, mais l'auteur ne précise pas encore à ce stade ce qui est impuissant et inutile. Nous verrons plus tard qu'il s'agit ici des hommes imparfaits qui officiaient au sein du sacerdoce lévitique.

Lorsque nous lisons le verset 18, nous devons garder en mémoire ce que nous avons appris au verset 12. Nous savons que le commandement n'a pas été effacé, mais retiré du sacerdoce lévitique, pour être donné (ou transféré) à Yeshoua d'après l'ordre de Melchisédek.

Le mot grec traduit par abolition (*athetesis*) nous aide à voir exactement ce qui se passe ici. Le mot *athetesis* signifie « abolition, annulation, rejet, abrogation, mettre quelque chose de côté, refuser de reconnaître sa validité, ou la suppression complète de quelque chose ». En ce qui concerne le sacerdoce lévitique, le commandement qui définissait le sacerdoce a été « mis de côté » et « enlevé ». Les hommes imparfaits « n'étaient plus reconnus » comme les administrateurs de ce sacerdoce. En fait, comme le verset 12 l'indique déjà clairement, la loi n'a pas été jetée à la poubelle, mais elle a été transférée (ou changée) pour être remise à un administrateur parfait, Yeshoua. Contrairement aux lévites, Yeshoua est sans péché.

En réalité, l'épître aux Hébreux nous éclaire sur la solution apportée à un problème bien particulier. Malheureusement, nous avons trop souvent affaire à de nombreux enseignants qui prétendent à tort que le problème venait de la Loi, et par conséquent que la Loi a été abolie. Jusqu'à présent, en nous basant sur le contexte et sur les mots employés, nous voyons clairement qu'une telle interprétation n'est pas biblique. Les choses deviennent encore plus claires au chapitre 8. Une fois de plus, la racine du problème est clairement exposée avec le changement du sacerdoce du souverain sacrificateur.

Les choses ne sont-elles pas simples lorsque nous avançons verset par verset pour en découvrir le sens plutôt qu'en orientant le texte selon nos propres préjugés ?

Maintenant que nous avons passé en revue les versets 12 et 18, passons aux questions plus complexes.

Remarque : Jusqu'ici le contexte porte uniquement sur Yeshoua, sur le fait qu'il est digne d'être notre souverain sacrificateur. Et les arguments bibliques sont clairement exposés. La question de la suppression de la Loi de Dieu n'a pas encore été abordée jusqu'à présent.

Chapitre 8

1) Le verset 2 précise que le tabernacle dans lequel Yeshoua officie est éternel. Il s'agit du tabernacle céleste qui n'a pas été dressé par des hommes corruptibles.

2) Le tabernacle terrestre a été construit comme une préfiguration du tabernacle céleste dans lequel Yeshoua officie en tant que souverain sacrificateur.

3) Le verset 6 stipule expressément que Yeshoua est le médiateur d'une alliance plus excellente (parce que son sacerdoce est parfait).

Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses (Hébreux 8.6).

L'accent du verset 6 porte sur le ministère de Yeshoua. En grec, il s'agit du mot *leitourgia*, qui d'après Strong, signifie « fonction publique, tel un prêtre ». Cela n'a rien de surprenant car c'est le sujet de l'ensemble de l'épître. Yeshoua a reçu un nouveau ministère en tant que souverain sacrificateur. C'est parce que Yeshoua est notre nouveau souverain sacrificateur (« d'autant supérieur ») que l'alliance est devenue plus excellente.

Certains avancent que l'alliance est devenue plus excellente parce que Dieu a supprimé certains de ses commandements. Cet enseignement ne se trouve nulle part dans la lettre aux Hébreux. L'alliance est devenue plus excellente grâce au nouveau ministère/sacerdoce de Yeshoua, notre Messie. Pour le prouver, il nous suffit de lire les deux versets qui suivent dans lesquels l'auteur de l'épître nous explique les choses !

4) Le verset 7 suggère expressément un changement à venir dans la première alliance. Il était nécessaire d'améliorer la première alliance à travers Yeshoua, notre nouveau souverain sacrificateur. Cela soulève une question : quel était le problème de la première alliance ? Les commandements ou le peuple de Dieu ?

En effet, si la première (alliance) avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde (Hébreux 8.7).

Dans la version Louis Segond et dans beaucoup d'autres versions, nous lisons : « Si la première alliance avait été sans défaut ». Dans la plupart des traductions, le mot *alliance* est généralement en italique ou entre parenthèses. Cela s'explique car ce mot n'apparaît pas dans l'original grec. Nous avons affaire à un outil littéraire appelé « ellipse ». Les traducteurs ont inséré le mot « alliance » après le mot « première » pour plus de clarté pour le lecteur. Mais malheureusement, comme nous l'avons déjà vu dans le verset 6, le sujet est le nouveau « ministère »/*leitourgia* (la fonction publique en tant que grand prêtre) de Yeshoua. Cela montre la mauvaise compréhension des traducteurs. Le problème ne venait pas de la première alliance mais du premier sacerdoce d'Israël. Pouvons-nous le prouver ? Oui ! Il faut simplement lire le verset qui suit pour découvrir la racine du problème.

5) Le verset 8 stipule expressément que Dieu a trouvé à redire sur le peuple. Ce qui faisait défaut dans l'alliance, c'était le peuple.

Car c'est avec l'expression d'un blâme que le Seigneur dit à Israël : Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle (Hébreux 8.8).

Comme nous l'avons vu précédemment, l'alliance établie sur la Loi de Dieu est juste, sainte, parfaite. Question : Si nous acceptons l'enseignement largement répandu sur l'épître aux Hébreux stipulant que la Loi de Dieu a été remplacée par une meilleure loi, alors comment pouvons-nous répondre à la question suivante (en prenant en compte l'ensemble des Écritures) : Si l'alliance et la Loi de Dieu étaient déjà parfaites, comment Dieu aurait-il pu encore faire mieux ? La perfection peut-elle se perfectionner ? Bien sûr que non, c'est absurde ! Il y a forcément une autre réponse. La voici.

L'auteur de l'épître aux Hébreux mentionne simplement la chose suivante : Yeshoua est parfait alors que l'homme ne l'est pas. Ce n'est pas à l'homme imparfait d'être l'administrateur d'une loi parfaite et du système d'alliance (rôle sacerdotal). Yeshoua est la solution parfaite. Il est maintenant notre grand prêtre et il est parfait. Le problème est résolu. Le problème ne se situe ni au niveau de la Loi, ni au niveau de l'alliance de Dieu. L'administration du sacerdoce (qui fait partie de la Loi et de l'alliance de Dieu) a été rendue plus excellente grâce au transfert d'une administration imparfaite à une administration parfaite. Cela est à la fois étonnant et simple ! La chose la plus importante à considérer est que Dieu a réparé ce qui était brisé. Cela n'est-il pas logique ? Faut-il s'attendre à ce que Dieu répare ce qui n'est pas brisé ?

Le problème ne vient pas de Dieu ni de sa Loi, mais de ceux qui l'administraient. Par conséquent, il a réparé le système sacerdotal (défaillant à cause des hommes imparfaits) et l'a rendu parfait (à travers Yeshoua), sa Loi était déjà parfaite.

6) Les versets 8-12 font référence à la prophétie tirée de l'Ancien Testament qui annonce ce changement. La prophétie parle du ministère du souverain sacrificateur, et non pas de toute la Loi de Dieu rapportée par Moïse. De plus, la Nouvelle Alliance est faite avec la

maison d'Israël (le royaume du nord) et avec la maison de Juda (le royaume du sud). Ces deux royaumes réunis forment l'ensemble d'Israël. Cela renvoie à Romains 11 et à Éphésiens 2 qui expliquent que tous les croyants en Yeshoua font partie d'Israël. Cette réalité devrait nous interpeller sur les commandements donnés à Israël. Dans les Écritures, ces commandements sont éternels. Cependant, certains considèrent que ces commandements ont été soi-disant abolis. La Loi est écrite sur nos cœurs, ce qui signifie que c'est par amour que nous sommes appelés obéir à notre Créateur. Si la Loi avait été abolie comme certains l'enseignent, quelle loi serait écrite sur nos cœurs ?

Il est intéressant de faire une recherche sur les commandements et l'amour dans les Écritures. On se rend vite compte qu'il y a une relation entre les commandements et l'amour.

Les versets 8 à 12 (qui font référence à Jérémie 31:31-33) nous apprennent que la Nouvelle Alliance est là pour nous aider à marcher conformément à la Loi de Dieu. Souvenons-nous que le problème vient de l'imperfection des hommes, du sacerdoce lévitique qui était défaillant notamment dans sa mission d'enseigner la Torah au peuple. Nous avons désormais un souverain sacrificateur parfait qui a enseigné et qui a marché parfaitement selon la Loi de Dieu. Yeshoua nous a montré ce qu'est l'obéissance parfaite, et nous devons nous conformer à lui. Là où nous échouons, Yeshoua nous couvre par sa grâce. Sa grâce est la manifestation de l'amour qu'il a pour nous. Yeshoua nous aime et nous sommes appelés à l'aimer en retour (1 Jean 4.19). Aimer Dieu consiste à obéir à ses commandements (1 Jean 5.3).

La doctrine la plus répandue au sein de la chrétienté enseigne que la solution apportée par la Nouvelle Alliance consiste à abolir la Loi de Dieu, ses commandements. C'est le comble ! Ceux qui enseignent une telle chose ne comprennent pas que Yeshoua a été choisi pour être notre exemple et nous amener à observer et mettre en pratique la Loi de Dieu. Il est désormais notre souverain sacrificateur. Yeshoua ne remplace pas la Loi de Dieu. Ce qu'il remplace est le sacerdoce humain qui était imparfait. Nous voilà désormais bien équipés pour comprendre le verset suivant :

En disant : une (alliance) nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître (Hébreux 8.13).

Remarque : Une fois de plus, le mot « alliance » n'apparaît pas dans les manuscrits grecs. Il a été inséré par les traducteurs pour tenter de clarifier les choses. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment avec le verset 7, de nombreuses traductions mettent ce mot « alliance » entre parenthèses ou en italique pour que le lecteur sache bien qu'il ne fait pas vraiment partie de la Parole de Dieu. Nous avons affaire ici à un commentaire inséré dans la Parole de Dieu. Malheureusement, ce commentaire ne fait qu'accroître la confusion et induire les gens en erreur. Question : Jusqu'à présent, quel a été l'ensemble du contexte de l'épître aux Hébreux ? Qu'est-ce qui a disparu ? La Loi de Dieu et son l'alliance, ou tout simplement le ministère sacerdotal lévitique imparfait qui a été remplacé par Yeshoua (devenu le nouveau souverain sacrificateur d'après l'ordre de Melchisédek) ? Si vous avez lu la lettre aux Hébreux jusqu'ici, la réponse à cette question devrait être évidente.

Passons en revue les versets suivants qui parlent d'eux-mêmes :

La première (alliance) avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre (Hébreux 9.1).

(Quel est le sujet ? Il s'agit du sacerdoce lévitique (les ordonnances relatives au culte) et du sanctuaire. Par conséquent, ce qui est « la première »/« le premier » est clairement défini).

Un tabernacle fut, en effet, construit. Dans la partie antérieure, appelée le lieu saint, étaient le chandelier, la table et les pains de proposition. Derrière le second voile, se trouvait la partie du tabernacle appelée le saint des saints, renfermant l'autel d'or pour les parfums et l'arche de l'alliance entièrement recouverte d'or. Il y avait dans l'arche un vase d'or contenant la manne, la verge d'Aaron qui avait fleuri et les tables de l'alliance. Au-dessus de l'arche étaient les chérubins de la gloire, couvrant de leur ombre le propitiatoire. Ce n'est pas le moment de s'étendre

là-dessus. Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service [de Dieu] entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle ; et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple (Hébreux 9.2-7).

N'est-il pas tout simplement évident que la question principale est celle du système sacerdotal (avec ses limites) et la solution apportée pour résoudre le problème ? Voici à quoi se réfère l'expression *la première* dans le contexte. Cette expression ne fait pas référence à l'alliance comme le suggère l'ellipse. La lettre aux Hébreux parle seulement du changement de sacerdoce dans la Nouvelle Alliance. La question de l'abolition du shabbat et des saintes convocations est totalement absente du contexte.

En disant : « une nouvelle » [en réalité un nouveau sacerdoce parfait], il a rendu ancienne [ancien] la première [le premier] : or ce qui devient ancien et qui vieillit [le sacerdoce lévitique imparfait] est près de disparaître [et il a effectivement disparu en 70 de notre ère] (Hébreux 8.13 Darby).

Adieu l'ancien sacerdoce lévitique ! Bienvenue au niveau sacerdoce, à Yeshoua, notre Nouveau souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek !

Voici un exemple type de confusion qui peut se produire si nous commençons notre lecture au milieu d'une lettre ou si nous abordons les Écritures avec des idées préconçues en adhérant à des doctrines qui ne sont pas enracinées dans la Parole de Dieu. Concernant les épîtres de Paul, Pierre nous met précisément en garde contre ce genre d'erreurs méthodologiques (voir 2 Pierre 3.15-17).

Poursuivons notre résumé des chapitres de l'épître aux Hébreux. Le contexte reste le même.

Chapitre 9

L'auteur de l'épître aborde plus en détail les problèmes associés au tabernacle terrestre et au sacerdoce lévitique. Les lois associées à ce système sacerdotal n'ont pas été abolies mais ont été transférées au nouveau ministère parfait. Il en est de même pour le tabernacle. Notre nouveau souverain sacrificateur intercède constamment pour nous.

Chapitre 10

Conformément à tous les autres problèmes liés au sacerdoce terrestre, les sacrifices eux-mêmes étaient imparfaits. Cela ne devrait pas être une surprise pour celui qui connaît l'évangile. Yeshoua, notre Pâque, l'Agneau parfait est mort pour nos péchés. La mort n'a désormais plus d'emprise sur nous. Son sacrifice nous donne accès à la vie éternelle. Telle est la grâce qui nous est accordée par le Père, dans la foi et dans la pleine confiance en lui.

Chapitre 11

L'auteur de l'épître expose les bases historiques de notre foi qui sont à l'origine de notre espérance. Cette foi transparait à travers nos actions et nos œuvres. C'était le cas pour ceux qui ont cru avant nous.

Chapitre 12

Nous devons donc nous débarrasser de tout péché et nous tourner vers le Messie qui est notre exemple. C'est en lui que notre foi doit se baser. Nous devons également reconnaître que le Père peut nous corriger et nous émonder afin que l'on porte de meilleurs fruits. Recherchons la sainteté (en nous mettant à part) et marchons selon les voies de Dieu.

Chapitre 13

Continuons à aimer les autres (ce que la Parole appelle garder les commandements de Dieu), ne soyons pas emportés par tout vent de doctrines et vivons dans l'intégrité.

Remarque : De toute évidence, la lettre aux Hébreux ne comporte aucune preuve scripturaire montrant que la Loi de Dieu (ou

des parties de la Loi) a été supprimée. Cette revendication est tout simplement sans fondement.

Nous pourrions encore en dire davantage sur cette lettre aux Hébreux, mais ce que nous venons de voir devrait suffire pour lever toute confusion.

COMMENT LA PAROLE DÉCRIT-ELLE LA LOI DE DIEU, SA TORAH/SES INSTRUCTIONS ?

1. La Loi bénit (ceux qui obéissent) et maudit (ceux qui désobéissent).

(Voir Deutéronome 11.26-27, Psaumes 112.1, Psaumes 119.1-2, Psaumes 128.1, Proverbes 8.32, Isaïe 56.2, Matthieu 5.6, Matthieu 5.10, Luc 11.28, Jacques 1.25, 1 Pierre 3.14, Apocalypse 22.14)

2. La Loi définit ce qu'est le péché.

(Voir Jérémie 44.23, Ézéchiel 18.21, Daniel 9.11, Romains 3.20, Romains 7.7, 1 Jean 3.4)

3. La Loi est parfaite.

(Voir Psaumes 19.7, Jacques 1.25)

4. La Loi est la liberté.

(Voir Psaumes 119.45, Jacques 1.25, 2.12)

5. La Loi est la voie à suivre.

(Voir Exode 18.20, Deutéronome 10.12, Josué 22.5, 1 Romains 2.3, Psaumes 119.1, Proverbes 6.23, Isaïe 2.3, Malachie 2.8, Malachie 12.14, Actes 24.14)

6. La Loi est la vérité.

(Voir Psaumes 119.142, Malachies 2.6, Romains 2.20, Galates 5.7, Psaumes 43.2-4, Jean 8.31-32)

7. La Loi est la vie.

(Voir Job 33.30, Psaumes 36.9, Proverbes 6.23, Apocalypse 22.14)

8. La Loi est la lumière.

(Voir Job 24.13, Job 29.3, Psaumes 36.9, Psaumes 43.2-4, Psaumes 119.105, Proverbes 6.23, Isaïe 2.5, Isaïe 8.20, Isaïe 51.4, 2 Corinthiens 6.14, 1 Jean 1.7)

9. Yeshoua/Jésus est la Loi, la Parole faite chair. (La PERFECTION – la LIBERTÉ – la VOIE – la VÉRITÉ – la VIE – la LUMIÈRE).

(Voir Psaumes 27.1, Jean 1.1-14, Jean 14.5-11, 1 Jean 1.7)

10. La Loi est également destinée à ceux des nations (aux étrangers) qui sont greffés sur Israël.

(Voir Exode 12.19, Exode 12.38, Exode 12.49, Lévitique 19.34, Lévitique 24.22, Nombres 9.14, Nombres 15.15-16, Nombres 15.29, Ruth, Isaïe 42.6, Isaïe 60.3, Matthieu 5.14, Éphésiens 2.10-13, Actes 13.47, Romains 11.16-27, Jérémie 31.31-34, Ézéchiel 37, 1 Jean 2.10, 1 Jean 1.7)

11. Les instructions de Dieu (sa Loi) nous montrent comment aimer Dieu, comment aimer notre prochain, et comment mourir à soi-même.

(Voir Exode 20.6, Deutéronome 5.10, Deutéronome 7.10, Deutéronome 11.13, Deutéronome 11.22, Deutéronome 30.16, Deutéronome 6.5, Lévitique 19.18, Néhémie 1.5, Daniel 9.4, Matthieu 22.35-37, Matthieu 10.39, Matthieu 16.25, Jean 14.15, Jean 14.21, Romains 13.9, 1 Jean 5.2-3, 2 Jean 1.6)

Proverbes 28.9 : Celui qui détourne l'oreille pour ne pas écouter la Loi, sa prière même est une abomination.

Nous sommes appelés à rechercher l'unité dans la recherche de la vérité (Éphésiens 4), et notre désir serait de voir les 33000 dénominations chrétiennes (dans 258 pays) se battre pour « la foi qui a été transmise une fois pour toutes aux saints » (Jude 1.3). Ce n'est

que lorsque le peuple de Dieu commencera à marcher conformément à la Bible, en croyant et en faisant toutes choses selon sa Parole que nous verrons enfin son Corps uni dans l'amour.

4

NOTRE VÉRITABLE LIBERTÉ VIS-À-VIS DE LA LOI (ROMAINS 5-8)⁷

INTRODUCTION

Au sein du mouvement messianique, nous sommes conscients que Yahweh est en train de réaliser une œuvre toute particulière en cette fin des temps. Les paroles (ci-dessous) tirées du livre des Actes sont en train de s'accomplir :

Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés, afin que des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, Jésus-Christ que le ciel doit recevoir jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes d'autrefois (Actes 3.19-21).

Le Seigneur est en train de rétablir toutes choses comme il l'a

7. Tony Robinson, *Our True Freedom From the Torah (Law)*
www.restorationoftorah.org/articles (consulté le 4 mars 2021)

annoncé par ses prophètes. Nous comprenons cela par sa grâce, parce qu'il nous a ouvert les yeux sur notre route d'Emmaüs :

Alors Jésus leur dit : Ô hommes sans intelligence, et dont le cœur est lent à croire tout ce qu'ont dit les prophètes ! Ne fallait-il pas que le Christ souffre ces choses, et qu'il entre dans sa gloire ? Et, commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliqua dans toutes les Écritures ce qui le concernait (Luc 24.25-27).

Il nous a ouvert les yeux afin que nous puissions comprendre les Écritures et tout particulièrement la Torah.

Puis il leur dit : C'est là ce que je vous disais lorsque j'étais encore avec vous, qu'il fallait que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les prophètes, et dans les psaumes. Alors il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils comprennent les Écritures (Luc 24 .44-45).

Sans une véritable compréhension de la Torah, nous ne pouvons pas comprendre en profondeur les Écritures, y compris celles de l'Alliance Renouvelée (le Nouveau Testament). De nombreux chrétiens ne savent pas qu'il leur manque quelque chose et qu'ils ont besoin de restauration. Ce n'est pas une critique car j'étais dans le même cas auparavant. Avant 1999, je ne savais pas que j'avais besoin d'une restauration alors que j'étais sauvé depuis 20 ans. Pendant toutes ces années, je n'avais pas vraiment compris l'essentiel, parce qu'en fait, je n'avais pas vraiment compris les fondations mêmes de ma foi – la Torah. Celle-ci a été « oubliée » pendant presque 1800 ans. La Torah est « redécouverte » depuis ces trente dernières années, après des années de négligence, tout comme à l'époque de Josias. La Torah a été « redécouverte » par un petit groupe de Juifs au sein du mouvement messianique. Aujourd'hui, les croyants non juifs à travers le monde sont de plus en plus nombreux à « redécouvrir » (ou à découvrir) la Torah. Après la mort des apôtres, les croyants non juifs se sont rapidement éloignés de tout ce qui était « juif ». Quel fut le résultat ? L'Église. Une entité séparée de ses racines hébraïques,

séparée du mode de vie et de la culture hébraïques. L'Église a développé ses propres doctrines basées sur des livres de « théologie chrétienne », qui sont parfois uniquement basés sur le « Nouveau Testament ». Beaucoup n'ont pas pris en compte la Torah (y compris le fait que Yeshoua était Torah observant) comme seul et unique fondement pour établir des assemblées, comme c'est le cas tout au long du livre des Actes.

Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire (Éphésiens 2.20).

Ces longs siècles de négligence de la Torah et les enseignements anti-Torah ont abouti à une interprétation erronée des écrits de la Nouvelle Alliance, notamment en ce qui concerne la Loi et la Grâce (le concept Loi versus Grâce n'existe pas dans les Écritures).

Dieu est en train de restaurer la Torah comme l'unique fondement. La Torah est le fondement de la doctrine de l'Alliance Renouvelée, elle nous éclaire sur notre mode de vie. Si vous pensez que les fondements de notre foi sont basés seulement sur le « Nouveau Testament », regardons de plus près ce que Paul dit à Timothée (dans le contexte) :

Dès ton enfance, tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi en Jésus-Christ. Toute l'Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre (2 Timothée 3 .15-17).

Ici, Paul dit clairement que « l'Ancien Testament » peut rendre « sage à salut » un croyant de la Nouvelle Alliance. L'Ancien Testament est la base pour enseigner, réprimander, corriger et instruire dans la justice – c'est-à-dire enseigner comment vivre une vie sainte. Les écrits de la Nouvelle Alliance sont inspirés et Paul ne pouvait parler que de la Torah dans ce contexte, car il nous apprend

au verset 15 que Timothée connaissait les Écritures depuis son enfance.

J'ai écrit cet enseignement parce ce que les propos de Paul sont souvent mal compris. On entend souvent dire que *nous ne sommes pas sous la Loi*. Une compréhension erronée fausse le véritable sens de la théologie de Paul. Lorsque les croyants affirment qu'ils sont « libres de la Loi » ou qu'ils ne sont « plus sous la Loi », ils affirment de manière dogmatique qu'ils n'ont plus d'obligations envers la Torah (les normes de justice, le shabbat, les jours saints, les instructions alimentaires, etc.). Ils se permettent d'affirmer cela malgré les preuves écrasantes et indéniables du livre des Actes : les premiers croyants (surtout Paul) marchaient et vivaient selon la Torah.

Ils produisirent de faux témoins, qui dirent : Cet homme ne cesse de proférer des paroles contre le lieu saint et contre la Loi (Actes 6.13).

Mais Pierre dit : Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur (Actes 10.14 – cet événement survient des années après la mort de Yeshoua. Ici, on voit bien que Pierre respecte les lois alimentaires de la Torah).

Après les avoir salués, il raconta en détail ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son ministère. Quand ils l'eurent entendu, ils glorifièrent Dieu. Puis ils lui dirent : Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la Loi (Actes 21.19).

Or, un nommé Ananias, homme pieux selon la Loi, et de qui tous les Juifs demeurant à Damas rendaient un bon témoignage, vint se présenter à moi (Actes 22.12).

En pratique, la chrétienté a gardé neuf des commandements du Décalogue, mais pas les dix. Le shabbat n'est généralement pas observé. Aucune théorie cohérente ne peut justifier de garder neuf commandements au lieu de dix. Si les arguments mis en avant pour rejeter le shabbat étaient valables, ils devraient aussi s'appliquer aux neuf autres commandements. Les enseignements de Paul sont

souvent cités pour essayer de justifier une telle interprétation, en particulier les chapitres 5-8 de l'épître aux Romains. Le but de cet enseignement est de démontrer clairement que les chapitres de Romains 5-8 enseignent les points suivants :

1. La Torah a de nombreuses fonctions et/ou objectifs. Paul parle ici d'une des fonctions de la Torah.
2. La fonction à laquelle Paul fait principalement référence est la capacité de la Torah à mettre en évidence le péché (à faire abonder/proliférer le péché chez certains).
3. La Torah met en relief le péché chez ceux qui ne sont pas régénérés par le Saint-Esprit, ceux qui ne sont pas sauvés.
4. Ceux qui vivent dans la foi par la grâce qui leur a été accordée – les croyants nés de nouveau – deviennent de nouvelles créations. Ce processus se fait en deux étapes : dans un premier temps, le « vieil homme » (qui était sensible à la « révélation du péché » sous l'effet de la Torah) meurt littéralement. La mort du vieil homme est suivie d'une résurrection avec une vie renouvelée dans une nouvelle création.
5. Le croyant est alors libéré du péché, ce qui est le résultat de deux événements. Premièrement, lorsqu'un individu meurt, il n'est plus en mesure de pécher. Pourquoi ? Parce qu'il est mort et qu'un mort ne peut pas pécher. Deuxièmement, la Torah ne peut pas exercer son influence, qu'elle soit positive ou négative, sur une personne morte. Pourquoi ? Parce que les morts ne peuvent pas répondre ! Seuls ceux qui sont vivants peuvent interagir avec la Torah.
6. Paul explique que le croyant est libéré du péché lorsqu'il accepte l'Évangile. Le croyant est désormais libéré du péché

dans le sens où la Torah ne révèle plus le péché dans sa vie, comme avant sa conversion.

7. Par conséquent, lorsque Paul dit que nous sommes morts à la Torah, cela signifie que la Torah n'a plus la capacité de mettre en évidence le péché dans nos vies. Pourquoi ? Paul développe des réponses dans leur contexte, en expliquant comment nous sommes libérés de la Torah. Ainsi, nous sommes morts et libres à la Torah, mais uniquement dans le cadre limité du contexte développé par Paul.

Avant d'apporter les preuves scripturaires aux sept affirmations ci-dessus, je voudrais commencer par quelques définitions pour que l'on soit sur la même longueur d'onde.

- **Ancienne Alliance** : J'utilise le terme Ancienne Alliance au lieu « d'Ancien Testament » parce qu'un testament est une volonté qui se traduit par un document à déclaration unilatérale. Les Écritures parlent d'alliances qui portent sur des accords entre deux parties. L'idée non scripturaire d'un Ancien et d'un Nouveau Testament a été introduite par Jérôme avec sa traduction des Écritures en latin (la Vulgate).
- **Tanakh** : Que nous connaissons sous le nom d'Ancien Testament. En hébreu, les consonnes du mot Tanakh forment un acronyme. Le Tanakh est composé : de la **T**orah (Pentateuque), des **N**evi'im (Prophètes) et des **K**étouvim (Autres Écrits).
- **La Septante** : Traduction grecque du Tanakh par 72 traducteurs juifs (III^{ème} siècle avant notre ère). Elle est très importante car elle permet de passer de l'hébreu au grec dans une perspective juive.
- **La Loi** : Le mot hébreu Torah signifie enseignement, doctrine, instruction, sur le plan littéral. Dans la Septante, le mot Torah

correspond au mot grec *nomos* qui signifie « loi ». Au sens premier du terme, *nomos* ne renvoie pas exclusivement à la « Torah de Yahweh ». Il signifie simplement loi ou décret dans le cadre d'une législation humaine, etc. Par conséquent, c'est le contexte scripturaire qui détermine si *nomos* doit être traduit par le mot loi (dans le sens d'une ordonnance humaine) ou par le mot Torah (la Loi de Dieu). À noter que les mots Loi, Tanakh, Torah, la Loi de Moïse peuvent aussi être synonymes.

- **Le Pentateuque** : Les cinq premiers livres de la Bible rédigés par Moïse. Dans l'usage courant, la Torah renvoie au Pentateuque (*Houmach* en hébreu).

Dans cet enseignement, le mot Torah est davantage employé que le mot *loi* qui est plus ambigu. Relisons maintenant Romains 5.20 :

Or la loi est intervenue afin que la faute abondât ; mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé (Romains 5.20).

Dans ce verset, Paul fait très clairement référence à la Torah de Moïse – et non pas à une loi humaine. Je vous propose maintenant, d'écrire votre compréhension actuelle de la phrase suivante : *nous avons été libérés de la Torah de Moïse...*

LA TORAH A DE NOMBREUSES FONCTIONS

Romains 5.20 est le verset le plus important des chapitres que nous allons étudier, car c'est le premier verset qui établit le contexte du discours de Paul. Dans ce verset, Paul définit l'une des nombreuses fonctions de la Torah.

Voici une courte liste des autres fonctions de la Torah :

- Dans Matthieu 5.17-21, Yeshoua stipule que la Torah sert de ligne de conduite pour le mode de vie de ses disciples. Notre obéissance ou notre désobéissance aux instructions déterminera

notre statut dans le Royaume à venir. La Torah nous montre quel doit être notre mode de vie.

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera est passible de jugement (Matthieu 5.17-21).

- Dans Romains 10.4, Paul montre que l'objectif ultime de la Torah est d'amener Israël à la connaissance de Yeshoua le Messie. La Torah nous amène au Messie.

Car Christ est la finalité de la Loi pour justice à tout croyant (Romains 10.4).

- Dans Romains 7.7, la Torah définit le péché. La Torah nous enseigne ce qui est pur et impur, vrai et faux, bon et mal, ce qui entraîne la mort et ce qui apporte la vie.

Que dirons-nous donc ? La Loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la Loi n'avait dit, Tu ne convoiteras point (Romains 7.7).

- Dans Galates 3.23, la Torah a été donnée pour préserver la nation jusqu'à la venue du Messie.

Avant que la foi vienne, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée (Galates 3.23).

- Dans Luc 24.44 et Jean 5.39, 46, Yeshoua dit ouvertement que la Torah enseigne à son sujet. La Torah nous enseigne à propos du Messie rédempteur.

Puis il leur dit : C'est là ce que je vous disais lorsque j'étais encore avec vous, qu'il fallait que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les prophètes, et dans les psaumes (Luc 24.44).

Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle, ce sont elles qui rendent témoignage de moi... Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit à mon sujet (Jean 5.39,46).

- Dans Romains 5.20, la Torah a été donnée pour que le péché abonde. La Torah a une action toute particulière sur le péché.

Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé (Romains 5.20).

Comme nous pouvons le constater, *la Torah a de nombreux rôles*. Elle nous instruit pour que nous puissions connaître davantage le Messie. Elle décrit et montre ce que doit être la vie des disciples de Yeshoua. Chez certains, nous voyons également qu'elle a pour fonction de révéler le péché.

C'est ici que réside le problème d'une bonne interprétation des Écritures, et notamment une bonne interprétation de la Torah qui a de nombreuses fonctions. Les Écritures définissent les différentes fonctions de la Torah. Comprendre le contexte est déterminant pour bien comprendre le rôle de la Torah et ce que l'auteur veut exprimer. Parfois, on peut avoir l'impression que différents concepts semblent se contredire, comme par exemple la grâce et la foi. C'est ce qui amène Paul à poser parfois des questions rhétoriques. Paul apporte des

conclusions logiques pour que celui qui connaît mal les Écritures puisse comprendre. Il pose une question pour faire suggérer une réponse logique qui n'est pas basée sur les Écritures, et démontre ainsi que cette réponse n'est pas à retenir. Il explique également qu'une conclusion – qui n'est pas basée sur les Écritures – n'est pas en accord avec ce qu'il vient juste d'enseigner. En fait, Paul montre comment deux concepts – qui à première vue semblent se contredire – sont en fait concordants et s'harmonisent très bien lorsque nous avons une bonne compréhension des Écritures. Par exemple, dans Romains 3.31, Paul demande : « Annulons-nous donc la Loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la Loi ». Ce verset prouve que le salut par la foi n'a pas remplacé un salut qui aurait pu être obtenu par les œuvres (par la Loi). Ce verset vient réfuter les arguments de ceux qui croient que, dans l'Ancienne Alliance, les personnes étaient sauvées par leur obéissance à la Torah. Dans cet exemple, la foi et la Torah pourraient sembler se contredire mais Paul nous montre que ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que notre la foi établit ce que la Torah enseigne, à savoir que nous sommes sauvés par la foi et non par les œuvres.

Abram eut confiance en יהוה, qui le lui imputa à justice (Genèse 15.6).

Voici, son âme s'est enflée, elle n'est pas droite en lui ; mais le juste vivra par sa foi (Habakuk 2.4).

Paul consacre ensuite un chapitre entier (Romains 4) pour démontrer que les saints de l'Ancienne Alliance étaient sauvés par la foi tout comme nous le sommes aujourd'hui ! La conclusion ? La Torah ne s'oppose pas à la foi. Pourquoi ? Parce que la Torah n'a jamais été donnée pour sauver quiconque dans l'Ancienne et la Nouvelle Alliance. C'est faire un mauvais usage de la Torah que d'essayer de l'utiliser comme moyen de justification devant Yahweh. De nombreux passages bibliques nous l'enseignent. Paul exprime très clairement qu'il n'y a pas de contradiction ni de dichotomie entre la foi et la Torah. D'après Paul, si l'on compare la Torah à la foi – comme moyen de salut/justification – ce serait comme comparer des pommes

à des oranges, car la Torah et la foi ont des fonctions différentes. La foi nous justifie (Genèse 15.6 enseigne l'imputation de la justice par la foi), l'obéissance à la Torah apporte des bénédictions (l'ensemble du Deutéronome enseigne la bénédiction par l'obéissance). Pour différentes raisons, certains essaient de mettre en opposition la Loi et la Grâce, mais les Écritures n'enseignent pas de tels concepts.

LA TORAH FAIT ABONDER/PROLIFÉRER LE PÉCHÉ CHEZ CERTAINS

Dans Romains 5.20, nous voyons Paul introduire une fonction de la Torah, qui à première vue, peut paraître étrange. La Torah a-t-elle été donnée pour que les fautes abondent ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de mettre en lumière cette fonction « inhabituelle » de la Torah. Pourquoi la Torah de Yahweh provoquerait-elle une abondance des péchés ? La plupart des sociétés promulguent des lois pour atténuer les transgressions, nous sommes donc directement interpellés par cette fonction de la Torah qui démasque de nombreuses transgressions.

En s'appuyant sur l'idée développée en Romains 5.20, Paul prend le temps d'expliquer, dans les chapitres 6 à 8 de l'épître aux Romains, les tenants et aboutissants de cette fonction particulière de la Torah. Tout d'abord, cette fonction vise une période bien particulière de la vie. Paul est très explicite lorsqu'il définit le timing de cette fonction de la Torah dans la vie d'une personne.

- D'après Romains 7.5, les passions des péchés sont provoquées lorsqu'on est « dans la chair ». Selon Paul, l'expression « dans la chair » signifie « dans la condition de péché », c'est-à-dire avant d'être sauvé et de devenir une nouvelle création.

Car, lorsque nous étions *dans la chair*, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort (Romains 7.5).

Éphésiens 2.2-3 le démontre également. Ceux qui ne sont pas encore sauvés sont décrits comme ceux qui marchent « selon le train

de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion. Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres. »

- Cela est également enseigné dans Romains 7.9. L'expression : « Pour moi, étant autrefois sans loi » renvoie à Paul lorsqu'il n'était pas encore régénéré par le Saint-Esprit. Paul était comme un enfant qui n'est pas encore capable de comprendre les Écritures.

Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus (Romains 7.9).

- Dans Romains 6.17-18, nous « étions des esclaves du péché ». Cette phrase est au passé. Paul parle clairement ici de la période vécue avant le salut.

Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits. Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice (Romains 6.17- 18).

À trois reprises, Paul montre que la Torah révèle l'abondance du péché chez ceux qui ne sont pas régénérés par le Saint-Esprit. La Torah est active lorsque nous sommes : 1) dans la chair, 2) sans Torah, et 3) esclaves du péché.

Nous allons maintenant voir comment la Torah opère pour faire abonder l'offense chez ceux qui vivent dans le péché. Dans son explication, Paul est très précis et insiste beaucoup. Dans les points qui suivent, je vais reprendre les passages bibliques et formuler des questions auxquelles les Écritures répondent.

Romains 5.20 : Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé.

Romains 5.20 répond à la question :

Quelle est l'une des fonctions de la Torah de Moïse ?

=> La Torah de Moïse a été donnée pour que « l'offense abonde », pour que l'offense devienne manifeste et évidente.

Romains 7.5 : Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort.

Romains 7.5 répond aux questions suivantes :

Quand la Torah suscite-t-elle des passions pécheresses ?

=> Lorsque nous sommes dans la chair, c'est-à-dire, lorsque nous ne sommes pas sauvés et régénérés par le Saint-Esprit.

Qu'est-ce qui faisait que nous portions des fruits pour la mort ?

=> Les passions des péchés et non PAS la Torah !

Comment la Torah agit-elle chez les non-sauvés ?

=> La Torah provoque les passions des péchés (mais pas directement, comme nous le verrons plus loin).

Romains 7.8 : Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort.

Romains 7.8 répond aux questions suivantes :

Qu'est ce qui produit les convoitises ? Le péché ou bien la Torah ?

=> Le péché produit les convoitises. Voici bien la preuve que c'est le péché qui produit des convoitises et non pas la Torah (comme nous l'avons vu ci-dessus).

Comment, à travers la Torah, le péché suscite-t-il des convoitises chez ceux qui ne sont pas encore sauvés ?

=> D'une manière ou d'une autre, quand le péché est au contact de la Torah, cela aboutit à ce résultat.

Quelle est la relation fondamentale entre la Torah et le péché ?

=> Le péché est actif, il est pleinement révélé au contact de la Torah.

Romains 7.9 : Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Romains 7.9 répond aux questions suivantes :

Quand la Torah provoque-t-elle le péché chez une personne ?

=> Lorsqu'une personne non sauvée essaie de lui obéir. Nous devons nous rappeler que la Torah était la « loi de la terre d'Israël ». La Torah englobait de nombreux aspects de la vie d'un Israélite. Elle était enseignée dès le plus jeune âge. Tout comme les saints de la Nouvelle Alliance, nous savons que les saints de l'Ancienne Alliance devaient être régénérés. Yeshoua ne s'attendait-il pas à ce que Nicodème connaisse ce que les écrits de l'Ancienne Alliance enseignaient à propos de la nouvelle naissance ?

Ne t'étonne pas que je t'aie dit : il faut que vous naissiez de nouveau. Le vent souffle où il veut, et tu en entends le bruit ; mais tu ne sais d'où il vient, ni où il va. Il en est ainsi de tout homme qui est né de l'Esprit. Nicodème lui dit : Comment cela peut-il se faire ? Jésus lui répondit : Tu es le docteur d'Israël, et tu ne sais pas ces choses ! (Jean 3.7-10).

Par conséquent, avant d'être régénérée, la nation d'Israël essayait dans une certaine mesure d'obéir à la Torah. L'effet de « provocation du péché » avait tout particulièrement lieu à ce moment-là.

Que manifeste le fruit du péché ?

=> La mort.

Romains 7.10 : Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort.

Romains 7.10 répond aux questions suivantes :

Quel est l'un des autres rôles de la Torah ?

=> Apporter la vie.⁸ C'est ce qu'enseigne l'intégralité du livre du Deutéronome.

Le commandement peut-il produire autre chose ?

=> Oui, la mort d'une certaine manière. Comme nous l'avons déjà montré, la Torah n'entraîne pas directement la mort. Dans la mesure où le péché est révélé au contact de la Torah, c'est lui qui produit la mort. C'est uniquement de cette manière que la Torah « produit » la mort. Souvenons-nous de Romans 6.23 : « Le salaire du péché, c'est la mort ». Plus important encore, la Torah peut produire la vie chez certains (ceux qui ont été séparés du péché par la régénération du Saint-Esprit) tout en produisant la mort chez d'autres (ceux qui sont non régénérés du Saint-Esprit, qui sont encore esclaves du péché).

Ce que Paul veut démontrer ici, c'est que nous sommes dépendants de la Torah de deux manières différentes selon notre état : séparé ou non du péché/né de nouveau ou non.

Romains 7.11 : Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.

Romains 7.11 répond aux questions suivantes :

Lorsqu'il cause la mort, le péché agit-il seul ?

=> Non, il agit à travers la Torah.

Qu'est-ce qui trompe et fait mourir ?

=> Le péché.

Romains 7.13 : Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifeste comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le

⁸ NDT : Il s'agit ici de la vie en générale et non pas de la vie éternelle.

commandement, il devienne condamnable au plus haut point.

Romains 7.13 répond à la question :

Qu'est-ce qui produit la mort ?

=> Le péché qui trouve sa pleine expression au contact de la Torah.

En résumé, nous voyons Paul décrire le fonctionnement de la Torah chez celui qui n'est pas sauvé et qui vit encore sous l'esclavage du péché : son vieil homme est encore bien vivant et sensible au péché. La Torah provoque le péché chez celui qui n'est pas né de nouveau. À noter qu'il s'agit d'une fonction limitée de la Torah. À noter également qu'il s'agit de la fonction principale de la Torah que Paul aborde dans les chapitres 5-8 de l'épître aux Romains. Toutefois, chez celui qui est né de nouveau – séparé du péché⁹ – la Torah produit la vie. À ce stade, une question importante se pose :

- Dans les versets ci-dessus, Paul est-il en train d'aborder la Torah comme un guide de bonne conduite destiné à ceux qui ont été rachetés ?

La réponse à cette question nous aidera à mieux comprendre les chapitres que nous allons aborder.

Précédemment, nous avons vu que Yeshoua (en Matthieu 5.17-21) explique comment la Torah fonctionne en tant que ligne directrice dans la vie des disciples. Dans les points ci-dessus, Paul met-il l'accent sur cet aspect de la Torah ? Parle-t-il de la responsabilité qu'ont les croyants nés de nouveau envers la Torah (dans son rôle de guide dans la vie des disciples de Yeshoua) ? Absolument pas ! Il parle uniquement de la capacité de la Torah à faire abonder les manquements chez ceux qui sont encore esclaves du péché. Voici le contexte dont il est question ici. À la fin de ce document, sont listées toutes les parties des chapitres de Romains 5 à 8 qui traitent de cet aspect de la Torah (sa capacité à provoquer le péché). Ainsi, on se

⁹ NDT : « séparé du péché » dans la perspective de la justification (le salut).

rend mieux compte du nombre de fois où Paul mentionne ce rôle de la Torah. Contexte, contexte, contexte.

LORSQUE NOUS SOMMES JUSTIFIÉS, NOTRE VIEIL HOMME (NOTRE ANCIENNE NATURE PÉCHERESSE) QUI ÉTAIT HOSTILE À DIEU MEURT, NOUS AVONS ÉTÉ CRUCIFIÉS AVEC LE MESSIE.

Dans cette partie, nous allons aborder des versets des Écritures qui enseignent un concept fondamental. Lorsque nous sommes sauvés, nés de nouveau et régénérés par le Saint-Esprit, notre « vieil homme » (qui était sensible au péché) meurt !

Romains 6.3-4 : Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie.

Romains 6.3-4 répond aux questions suivantes :

Qui est-ce qui meurt ?

=> Le croyant.

Quel est l'événement qui témoigne de notre mort ?

=> Notre immersion (baptême).

Quelle est la relation entre notre immersion et la mort de Yeshoua ?

=> D'une certaine manière, notre immersion en Yeshoua démontre que nous nous identifions à sa mort.

Romains 6.5-6 : En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché.

Romains 6.5-6 répond aux questions suivantes :

Comment, à travers notre immersion, sommes-nous unis au Messie ?

=> Nous sommes unis à lui dans sa mort. En d'autres termes, tout comme le Messie est mort, nous le sommes aussi.

Qui a été « crucifié » en nous avec le Messie ?

=> Notre vieil homme ! Notre être qui n'était pas racheté (sauvé) avant la nouvelle naissance. Être né de nouveau signifie qu'il y a un nouvel homme ! Avant de naître de nouveau, nous devons mourir. Il s'agit de la mort de notre vieil homme qui vivait dans la rébellion vis-à-vis de Yahweh et de sa Torah.

Romains 9.8 : C'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité.

Romains 9.8 répond à la question suivante :

Qui est mort dans le Messie ?

=> Le vieil homme.

À la fin de ce chapitre sont listés tous les passages des chapitres 5 à 8 de l'épître aux Romains qui sont en relation avec la mort de notre « vieil homme » dans le Messie. En passant en revue les affirmations théologiques de Paul, il est important de réaliser que toutes ces affirmations vont nous aider à comprendre les dernières conclusions auxquelles Paul souhaite en venir. Si nous passons à côté de l'un de ces points, nous risquons de passer à côté de la conclusion appropriée.

PAUL ENSEIGNE QUE LORSQUE NOTRE VIEIL HOMME MEURT, NOUS MOURRONS AU PÉCHÉ. EN TANT QUE NOUVELLES CRÉATIONS, NOUS SOMMES MORTS AU PÉCHÉ. LE POUVOIR QU'AVAIT LE PÉCHÉ SUR NOUS A ÉTÉ BRISÉ. NOUS NE SOMMES PLUS ESCLAVES DU PÉCHÉ.

Ceux qui ne sont pas sauvés sont sensibles et soumis au péché. Celui qui a été racheté – dont le vieil homme a été crucifié – est littéralement mort au péché. Cette section apporte une preuve supplémentaire (aux affirmations faites précédemment) montrant que le rôle principal de la Torah est de faire abonder le péché chez les non-croyants. Comment savons-nous cela ? Nous avons vu comment la Torah fonctionne pour faire abonder le péché. Pour cela, il faut que le péché

soit présent chez l'individu, c'est essentiel ! Si le péché/iniquité est présent, la Torah le fera abonder et le mettra en évidence. Cette explication théologique de Paul démontre sans l'ombre d'un doute que lorsque notre vieil homme est mort, nous sommes libérés du péché. Ainsi, la Torah ne peut pas révéler le péché en nous. Pourquoi ? Parce que le péché n'est plus présent dans la nouvelle création !

Romains 6.2 : Loin de là ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ?

Romains 6.2 répond aux questions suivantes :

Qui est mort au péché ?

=> Le croyant.

Pourquoi est-il inconcevable pour un croyant de poursuivre une vie de péché ?

=> Parce que le croyant, à travers son identification avec la mort de Yeshoua, est mort au péché.

Romains 6.6 : Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché.

Romains 6.6 répond à la question suivante :

Pourquoi le vieil homme a-t-il été exécuté avec le Messie ?

=> Afin que nous ne soyons plus esclaves du péché.

Romains 6.7 : Car celui qui est mort est libre du péché.

Romains 6.7 répond à la question suivante :

Comment est-on libéré du péché ?

=> On est libéré du péché lorsque l'on meurt.

Romains 6.11 : Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ.

Romains 6.11 répond aux questions suivantes :

Une fois morts avec le Messie, comment devons-nous voir notre relation avec le péché ?

=> La mort nous libère du péché. Le Messie est mort, et nous sommes identifiés à sa mort par notre baptême. Par conséquent, nous ne devons plus laisser le péché dominer sur nous.

Comment prenons-nous conscience de la grâce d'être libérés du péché ?

=> En choisissant de « nous rappeler » que nous sommes morts au péché.

Romains 6.17 : Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits.

Romains 6.17 répond à la question suivante :

À quel moment de notre vie, avons-nous été esclaves du péché ?

=> Avant la mort de notre vieil homme. Avant de naître de nouveau.

Romains 6.18, 22 : Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. – Mais maintenant, étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle.

Romains 6.18, 22 répond à la question suivante :

Pourquoi sommes-nous libérés du péché ?

=> Pour devenir esclaves de la Justice. Les Écritures ne donnent qu'un seul standard de justice – la Torah. De plus, nous sommes désormais esclaves de Dieu. Les esclaves ont un seul but – obéir à leur maître. Le devoir de l'homme est d'obéir au Seigneur. C'est la Torah qui définit l'obéissance. L'obéissance aux commandements de Yahweh par amour, c'est LE message que nous retrouvons de la Genèse à l'Apocalypse.

Écoutons la fin du discours : Crains Dieu et observe ses commandements. C'est là ce que doit faire tout homme (Ecclésiaste 12.13).

Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour (Jean 15.10).

Bienheureux sont ceux qui font ses commandements, afin qu'ils aient droit à l'Arbre de vie, et qu'ils entrent par les portes dans la Cité (Apocalypse 22.14, traduction Bible Martin).

Romains 7.6 est un passage très important dans le contexte des chapitres 5-8. La phrase : « mais maintenant nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus » mérite une analyse plus approfondie, tout particulièrement *ce en quoi nous étions tenus*.

Tout au long des chapitres 5-8 de l'épître aux Romains, Paul explique ce qui retient l'homme captif (dans son état non racheté). Ce mot « tenus » prend le sens de retenir ou d'empêcher. C'est le même mot grec traduit par « retenir » dans Romains 1.18. Par quoi étions-nous tenus captifs ? Trouvons-nous dans ces chapitres ce qui nous « tient » (avec l'implication évidente de servitude) ? Oui ! À six reprises, Paul explique que le péché nous tenait en servitude. À aucun moment, il n'est question de la Torah. Par conséquent, « étant morts dans ce en quoi nous étions tenus » fait uniquement référence au fait d'être morts au péché. C'est un point important à bien saisir avant d'aller plus loin, avant d'aborder la manière dont nous sommes morts à la Torah. Paul souligne cette vérité à *onze reprises*. Cela est très important à saisir pour bien comprendre comment nous sommes morts à la Torah.

NOUS NOUS IDENTIFIONS NON SEULEMENT À LA MORT DE YESHOUA À TRAVERS LA MORT DE NOTRE VIEIL HOMME, MAIS AUSSI À LA VIE DE YESHOUA CAR NOUS DEVENONS DE NOUVELLES CRÉATIONS RESSUSCITÉES POUR UNE VIE NOUVELLE.

Après la mort du vieil homme, nous ressuscitons pour vivre une vie nouvelle. Avant la mort du vieil homme et la libération du péché, la

vie d'un Israélite est sous l'influence de la Torah qui « provoque le péché » en lui. Le problème ne provient pas de la Torah, mais de la présence du péché. Par la régénération du Saint-Esprit, une nouvelle création libérée du péché est créée. Cette nouvelle création peut désormais vivre la béatitude de la Torah, tout comme Dieu l'avait prévue. Les versets suivants nous éclairent sur les bénédictions qui accompagnent cette vérité.

Romains 6.4 : Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie.

Romains 6.4 répond à la question :

Qu'est-ce qui nous permet de marcher en nouveauté de vie ?

=> Notre identification avec la mort de Yeshoua. Notre vieil homme est mort. Sa mort a entraîné notre mort au péché, nous permettant de marcher selon la Torah en nouveauté de vie.

Romains 6.5 : En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection.

Romains 6.5 répond à la question :

Comment savons-nous que nous allons faire l'expérience de la vie de résurrection du Messie ?

=> Parce que notre identification à sa mort permet une identification à sa vie.

Romains 6.11 : Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ

Romains 6.11 répond à la question :

Comment pouvons-nous tirer parti des avantages de notre libération du péché ?

=> En prenant conscience que Yeshoua nous a fait revivre.

Romains 6.13 : Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice.

Romains 6.13 répond à la question :

Comment se rappeler que nous avons été libérés du péché ?

=> En réalisant qu'après la mort de notre vieil homme, la vie nous a été donnée, notre nouvelle vie doit être consacrée à Yahweh.

NOUS NE SOMMES PLUS SOUS LA TORAH DANS LE SENS OÙ NOUS NE SOMMES PLUS SOUS LA FONCTION DE LA TORAH QUI RÉVÈLE EN NOUS L'ABONDANCE DU PÉCHÉ.

Dans les chapitres 5 à 8 de l'épître aux Romains – à trois endroits différents – Paul fait des déclarations précises qui font l'objet de nombreux débats depuis des siècles. On entend souvent dire :

- Nous ne sommes pas sous la Torah mais sous la Grâce.
- Nous sommes morts à la Torah à travers le corps du Messie.
- Nous avons été libérés de la Torah.

Nombreux sont ceux qui ont mal interprété les propos de Paul et qui en ont distordu le sens :

- Les croyants de l'Alliance Renouvelée ne sont plus sous la Loi de Moïse : ils n'ont plus à obéir aux exigences de la Loi concernant leur mode de vie, leur culte, etc. Nous sommes maintenant :
 1. Sous la Grâce et non plus sous la Loi
 2. Sous la loi de Christ

Soit dit en passant, si l'on pousse ce raisonnement jusqu'au bout, la « loi de Christ » peut être considérée comme un commandement de la Loi dont nous sommes censés avoir été libérés ! Souvenons-nous que « tu aimeras ton prochain comme

toi-même » provient « de l'Ancien Testament » et non pas « du Nouveau Testament ».

- La Loi de Moïse était une malédiction/un joug dont nous sommes désormais libérés.
- Ceux qui étaient sous la Loi de Moïse étaient sous un joug et devaient être libérés de la Loi.

Alors, que veut dire Paul ? Paul insistait sur la fonction de la Torah. Si l'on se rapporte aux références des Écritures figurant à la fin de ce document, nous voyons les vérités suivantes :

- À dix reprises, Paul parle du rôle de la Torah qui fait abonder le péché chez ceux qui ne sont pas morts au péché.
- À onze reprises, Paul explique qu'en tant que croyants nés de nouveau, nous sommes libres du péché. Le péché n'habite plus en nous parce que notre vieil homme a été enseveli avec le Messie. Par conséquent, notre nouvelle création en Christ est libre vis-à-vis du péché.
- L'effet de la Torah qui « provoque le péché » est actif lorsque le péché est présent. C'est la présence du péché au contact de la Torah qui amène la Torah à révéler le péché.

Par conséquent, puisque notre vieil homme est mort, nous avons été affranchis du péché qui ne fait plus partie de la nouvelle création qui est en nous. Nous savons que la Torah a pour effet de faire abonder le péché en nous ; mais devinez quoi ? Le péché n'est plus présent en nous, dans notre nouvelle nature. Si nous reprenons les paroles de Paul :

Romains 7.6 : Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un Esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.

- D'après Romains 7.6, nous avons été « dégagés » de la Torah qui n'est plus en mesure de « faire abonder » le péché en nous !

Romains 6.14 : Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.

- D'après Romains 6.14, nous ne sommes plus sous le pouvoir de la Torah qui n'est plus en mesure de faire abonder le péché en nous ! Pourquoi ? Parce que nous sommes sous la grâce. C'est la grâce du salut (présent dans les deux Alliances) qui nous a sauvés en faisant mourir notre vieil homme. En nous séparant du péché et en faisant de nous de nouvelles créations conduites par le Souffle de Dieu, nous sommes alors remplis de la résurrection de vie jusque dans nos corps mortels (cf. Romains 8.11).

Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous (Romains 8.11).

Romains 7.4 : De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le Corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu.

- D'après Romains 7.4, nous sommes morts à la Torah qui ne peut plus faire abonder le péché en nous ! Pourquoi ? Parce qu'à travers le corps du Messie, nous nous identifions à la mort de Christ par la mort de notre vieil homme. De plus, c'est aussi à travers le corps du Messie que nous nous identifions à la résurrection de Christ et que nous ressuscitons pour une vie nouvelle par l'Esprit !

Baruch Hashem Yahweh ! Nous sommes libérés de la Loi ! Le péché n'est plus mis en lumière par la Torah, et ne fait plus porter de fruits pour la mort. Depuis que nous sommes de nouvelles créations dans le Messie, les passions des péchés ne peuvent plus être provoquées par la Torah ! Oui, c'est cela la véritable liberté ! Hallelu Yah ! Notre combat n'est pas une cause perdue. Le péché a été retiré de notre nature même et relégué à nos corps (qui n'ont pas encore été rachetés). Et grâce à l'Esprit, nous pouvons crucifier la chair avec ses désirs.

Le moment est venu pour nous tous (y compris moi-même) de permettre à la vérité de la Parole de Yahweh de remplacer le levain de l'enseignement des hommes transmis à travers les siècles – y compris ceux des prétendus pères de l'Église. Selon la tradition des hommes, la Torah a été abolie et nous sommes libres des critères de justice de la Torah, ce qui est en opposition avec le véritable message que Paul veut nous faire passer.

Passons maintenant au contexte des chapitres 5 à 8 de l'épître aux Romains. Nous allons voir que Paul explique que la Torah est la seule norme de justice pour tous les croyants de tous les temps.

SACHANT QUE SON MESSAGE ÉTAIT SUCEPTIBLE D'ÊTRE DÉFORMÉ, PAUL S'EST EFFORCÉ DE MONTRER QUE LA TORAH RESTE TOUJOURS VALIDE ET NORME DE JUSTICE.

Paul signale expressément qu'il aborde ici uniquement un des aspects de la Torah : sa capacité à faire « abonder » le péché chez celui qui n'a pas encore été réconcilié avec Elohim à travers son Messie. Son argument principal est que nous sommes désormais libérés du péché. Le fait d'être délivrés du péché rend la Torah inactive sur nous, la Torah ne peut plus faire abonder le péché dans nos vies. Dans ce contexte, Paul déclare sans ambiguïté, à six reprises, que la Torah est la norme de justice appropriée pour tous ceux qui ont été libérés du péché.

Regardons de plus près le passage en Romains 7.1-6 :

Ignorez-vous, frères – car je parle à des gens qui connaissent la loi – que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.

De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le Corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. Car, lorsque nous

étions dans la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort. Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un Esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.

Nombreux sont ceux qui ont utilisé l'analogie de Paul pour avancer que – tout comme la femme a été libérée de la loi du mariage avec son mari – nous avons été libérés de toute obligation envers la Torah à travers Yeshoua. Était-ce vraiment le message que Paul essayait de faire passer ? Absolument pas ! Au verset 1, Paul stipule expressément qu'il s'adresse à des croyants de la congrégation romaine qui « connaissent la Torah ». Il s'adresse à cette assemblée de croyants qui ont une bonne compréhension des Écritures hébraïques (le Tanakh) et qui sont capables de comprendre l'analogie que Paul s'apprête à faire. Paul montre tout simplement que la femme a une relation particulière avec son mari lorsque celui-ci est vivant, c'est-à-dire lorsqu'elle est sa femme. Lorsque son mari meurt, elle n'a plus la même relation avec lui. La relation avec son mari est alors changée pour toujours. Par analogie, avant notre nouvelle naissance et notre mort au péché, lorsque nous essayions d'obéir à Dieu, nous avions un rapport particulier à la Torah. À chaque fois que nous essayions d'obéir à Dieu, la Torah révélait chez nous le péché. Depuis la mort de notre vieil homme, depuis que nous sommes morts au péché, nous n'avons plus le même rapport avec la Torah. Le rôle révélateur du péché de la Torah n'agit plus en nous. Pourquoi ? Parce que nous sommes libérés du péché avec la mort du vieil homme. En même temps que nous avons été libérés du péché, nous avons également été libérés de l'action de la Torah qui révélait le péché en nous. Hallelu Yah ! Maintenant, voyons comment la Torah intervient dans la vie des disciples de Yeshoua.

Romains 7.7 : Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit, tu ne convoiteras point.

Romains 7.7 répond aux questions suivantes :

Qu'est-ce que le péché ?

=> La Torah définit ce qu'est le péché. Si nous retirons la Torah de l'équation, il n'y a plus de critères de justice pour notre comportement.

La Torah est-elle péché ?

=> Non. En d'autres termes, il n'y a rien de mauvais dans la Torah.

Romains 7.10 : Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort.

Romains 7.10 répond à la question suivante :

Quel est le but ultime de la Torah ?

=> Apporter une vie abondante à ceux qui obéissent aux commandements. Il n'est pas possible de lire le Deutéronome sans réaliser que l'obéissance à la Torah amène l'abondance et non pas l'esclavage. D'où vient l'idée que la Torah est une servitude ? Certainement pas de la Torah ! Il est impossible de trouver dans le Tanakh un seul verset insinuant un instant que la Torah est une servitude. Yeshoua n'avait pas une telle vision déformée de la Torah.

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les prophètes ; je suis venu *non pour abolir*, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. *Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.* Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera est passible de jugement (Matthieu 5.17-21).

Romains 7.12 : « La Loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. »

Romains 7.12 répond à la question :

Si la Torah peut faire abonder le péché chez certains, est-elle inutile dans la vie de ceux qui ont été justifiés ?

=> Non. Toute la Torah est sainte (mise à part). Chaque commandement pris séparément est saint. Chaque commandement est juste. Chaque commandement est bon. Paul ne pouvait pas être plus clair. Oui, le commandement a pour but de révéler le péché chez certains. Quoi qu'il en soit, cela ne remet pas en cause son utilité comme norme de justice chez ceux qui sont sauvés !

Romains 7.14 : Nous savons, en effet que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

Romains 7.14 répond à la question suivante :

Quelle est la nature de la Torah ?

=> Elle est spirituelle. Il est évident que les qualités spirituelles de la Torah sont uniques pour un cœur rempli de foi. Elle n'a jamais été conçue pour être utilisée comme un ensemble de commandements charnels. Elle ne doit pas être non plus suivie d'une façon légaliste en vue de gagner la faveur divine. Tous ces points de vue sont des usages inappropriés de la Torah.

Mais nous savons que la Loi est bonne, si quelqu'un en use légitimement (1 Timothée 1.8).

Romains 7.16, 22 : Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par-là que la Loi est bonne... Car je prends plaisir à la Loi de Dieu, selon l'homme intérieur.

Romains 7.16, 22 répond à la question :

Si nous enfreignons la Torah que devons-nous reconnaître ?

=> Que les commandements de la Torah sont bons, c'est pourquoi nous devrions être obéissants.

Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, tous les versets ci-dessus considèrent les commandements de la Torah sont la norme de justice. Paul cite un des commandements : « Tu ne convoiteras pas ». L'idée sous-jacente est qu'il n'y a pas un seul verset laissant sous-entendre la possibilité de ne pas obéir à la Torah, quand ce passage est lu dans son contexte (où la Torah est la norme d'un comportement intègre). Lorsque nous considérons que la Torah est la norme d'un comportement intègre :

- La Torah n'est pas condamnable.
- La Torah a été donnée pour nous apporter la vie.
- La Torah est sainte.
- La Torah est juste.
- La Torah est bonne.
- La Torah est spirituelle.

C'est un leurre de penser que nous pouvons nous dispenser de suivre la Torah en tant que norme de justice. Paul est très clair lorsqu'il aborde les différents rôles de la Torah. La conclusion est que nous ne sommes plus sous l'influence de la Torah parce que nous sommes de nouvelles créations et que le péché ne demeure plus en nous. La Torah ne peut plus « provoquer le péché » en nous. Nous sommes désormais prêts pour interpréter **Romains 8.3-4** :

Car, chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans

force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.

Ces versets sont souvent cités pour dire que nous ne sommes pas capables de suivre la Torah, et que le Seigneur a envoyé Yeshoua pour garder la Torah à notre place. Dorénavant, les exigences de la Torah sont accomplies en nous grâce à notre foi en lui. L'idée que la Torah justifie est une hérésie que Paul traite dans le livre des Galates. Que nous soyons des saints de l'Alliance Renouvelée ou de l'Ancienne Alliance, il n'y a aucune différence. Nous avons tous été justifiés par la foi, comme notre père Abraham.

L'idée selon laquelle la Torah était si difficile que Yeshoua a dû l'accomplir à notre place est également une interprétation erronée des Écritures. Le passage suivant du Deutéronome expose clairement que l'obéissance à la Torah n'est pas impossible ! Une fois de plus, qui allons-nous croire ? Ce que nous disent les hommes à propos de l'obéissance à la Torah ou ce que nous dit notre Père ?

Ce commandement que je te prescris aujourd'hui n'est certainement point au-dessus de tes forces et hors de ta portée. Il n'est pas dans le ciel, pour que tu dises : Qui montera pour nous au ciel et ira nous le chercher, qui nous le fera entendre, afin que nous le mettions en pratique ? Il n'est pas de l'autre côté de la mer, pour que tu dises : Qui passera pour nous de l'autre côté de la mer et ira nous le chercher, qui nous le fera entendre, afin que nous le mettions en pratique ? *C'est une chose, au contraire, qui est tout près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu la mettes en pratique* (Deutéronome 30.11-14).

Le problème ne réside pas dans la difficulté à mettre en pratique la Torah. Le « problème » relève de l'homme pécheur qui est rendu encore plus pécheur au contact de la sainte Torah. Romains 8.3-4 ne peut être interprété que dans le contexte des chapitres 1-8 de Romains. Si nous gardons cela à l'esprit, l'interprétation est très simple. La Torah ne peut ni nous justifier, ni nous racheter, ni nous sauver car

nous sommes tous esclaves du péché (Romains 1-2). L'imputation à justice a toujours été une question de foi et non d'obéissance à la Torah (Romains 3-4). La mort par le péché règne tout au long de l'histoire de l'humanité, c'est pourquoi Dieu a pourvu à la rédemption et à la paix par le moyen de la foi, par amour pour sa création (Romains 5). La Torah n'a jamais sauvé quiconque. Elle révèle aux pécheurs qu'ils sont pécheurs (Romains 5.20). En d'autres termes, la nouvelle naissance permet d'obéir à la Torah dans son dessein originel. Une fois que notre vieil homme est mort et que nous sommes libérés du péché et appelés à grandir dans une vie renouvelée, les justes exigences de la Torah peuvent s'accomplir en nous qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit (Romains 6-8). Avant notre salut, obéir à la Torah n'était qu'illusion. Maintenant que nous avons été délivrés de la puissance du péché, à travers la mort de notre vieil homme, nous pouvons accomplir la justice des commandements de la Torah en marchant par l'Esprit. Et lorsque nous péchons, le pardon est toujours offert, tout comme il était dans l'Ancienne Alliance. Romains 8.4 (« afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous ») parle de notre capacité à mettre en pratique les justes exigences de la Torah par l'Esprit. L'obéissance de Yeshoua ne supplée pas à notre observance de la Torah. Yeshoua, sacrifice parfait, a accompli la justice de la Torah. Il n'a pas accompli la justice de la Torah afin que nous n'ayons plus à obéir à la Torah.

Nous pouvons également interpréter Romains 7.6 dans cette même perspective.

Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un Esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.

D'après ce verset, nous avons été « dégagés de la Torah » parce que nous sommes morts à ce qui nous retenait. Par quoi étions-nous retenus ? Par le péché. Comment le péché nous retenait-il captif ?

Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le

commandement [la Torah] toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort (Romains 7.8).

QUELQUES REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

L'apôtre Pierre ne dit-il pas que les écrits de Paul sont difficiles à comprendre ? « Croyez que la patience de notre Seigneur est votre salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il y a des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal afferemies tordent le sens, comme celui des autres Écritures, pour leur propre ruine » (2 Pierre 3.15-16).

Pierre fait-il allusion aux chapitres 5-8 de l'épître aux Romains et à la lettre aux Galates ?

Je pense que c'est fort possible, voire même très probable. Tout au long des siècles, ces chapitres ont été malmenés par des théologies anti-Torah. La plupart des croyants l'ont fait par ignorance, ne faisant que répéter ce qu'ils avaient appris. Mais en ces temps de la fin, le Seigneur est en train de rétablir la vérité de sa Parole.

La question qui se pose est la suivante : Combien d'entre nous auront des oreilles pour entendre et un cœur pour comprendre ? J'étais chrétien depuis plus de vingt ans, je croyais que la Torah avait été remplacée par la Grâce quand le Seigneur m'a ouvert les yeux en 1999 pour voir la vérité.¹⁰

Pourquoi tant de croyants pensent-ils être dispensés de la norme de justice contenue dans la Torah ? En dehors d'une étude attentive et assidue de la Parole, il est facile d'extraire un verset hors de son contexte et de lui donner une interprétation erronée.

Prenons par exemple, Romains 7.10 :

Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour

10. Tony Robinson raconte son témoignage dans *La restauration de la Torah*, disponible aux Éditions Sh'ma.

moi conduire à la mort.

Ce verset stipule explicitement que la Torah conduit à la mort. En sortant Romains 7.10 de son contexte, on peut facilement faire dire à ce verset que la Torah donne la mort à ceux qui la mettent en pratique pour marcher de manière intègre. En s'appuyant sur ce type de raisonnement, on pourrait également citer Romains 7.10 pour argumenter que Yeshoua est venu pour délivrer de la mort tous ceux qui suivent la Torah ! Si nous approfondissons notre étude, nous voyons que la Torah n'entraîne pas la mort. Comment peut-on affirmer une telle chose alors que Romains 7.10 semble stipuler le contraire ? Romains 5.12 et 6.23 apportent la réponse : *c'est le péché* qui apporte la mort !

C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et *par le péché la mort*, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché... (Romains 5.12).

Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur (Romains 6.23).

Y a-t-il une concordance entre Romains 7.10, Romains 5.12 et Romains 6.23 ? À première vue, ces versets semblent se contredire. La réponse est simple lorsque l'on examine le contexte de Romains 7.10. Le contexte global montre que le péché entraîne la mort :

- Romains 6.16 : le péché conduit à la mort.
- Romains 5.12 et 6.23 : le péché provoque la mort.
- Romains 7.5 : les passions des péchés ont introduit le fruit de la mort.
- Romains 7.9 : lorsque le péché a repris vie, c'est ce qui a causé la mort.
- Romains 7.11 : le péché tue.

- Romains 7.13 : la Torah (ce qui est bon) n'est pas devenue la mort pour nous.
- Romains 7.13 : le péché produit la mort.

Dans Romains 7.10, lorsque Paul déclare que la Torah cause la mort, il ne veut pas dire que la Torah entraîne la mort directement. Ce que Paul veut dire, c'est que la Torah entraîne la mort indirectement en révélant le péché. Le péché entraîne la mort, mais le péché n'est pas pleinement révélé sans la Torah. De même, nous n'avons pas été libérés de la Torah parce qu'elle était malédiction, servitude, ou pour toute autre raison. Nous avons été libérés du pouvoir qu'avait la Torah de faire abonder le péché en nous. Du reste, cette délivrance s'est produite au moment où nous avons reçu le salut. Il est très facile de lire « nous sommes morts à la Torah » et de parvenir à une conclusion erronée surtout si nous sommes sous une influence anti-Torah et que nous n'avons pas pris le temps de regarder le contexte de plus près.

Nous sommes morts à la Torah, mais uniquement dans la perspective que Paul développe. Comme nous l'avons indiqué précédemment, faire de la Torah un moyen pour être sauvé (être justifié/né de nouveau) est une utilisation inappropriée de la Torah. Une telle utilisation inappropriée ne fera que nous conduire à l'orgueil et incitera la Torah à faire abonder le péché en nous. Paul confronte cette hérésie dans le livre des Galates. Il ne cherchait pas à remplacer la Torah par la Grâce. Il s'élevait contre l'idée que l'on pouvait être sauvé en observant la Torah.

Une des difficultés d'interprétation du livre des Galates vient du fait que ce livre est destiné à ceux qui comprennent déjà les chapitres 5 à 8 de l'épître aux Romains. Pourquoi affirmer cela ? Dans le premier chapitre, Paul mentionne au moins à quatre reprises, ce qui l'a poussé à écrire la lettre aux Romains : communiquer l'Évangile. Les chapitres 5 à 8 sont la base même du message de la Bonne Nouvelle (l'Évangile). Ils apportent la base théologique des transformations qui s'opèrent chez celui qui est réellement né de nouveau. Naître de nouveau revient à se repentir de nos œuvres mortes et à se tourner vers Elohim dans la foi. La mort de notre vieil homme entraîne une levée de l'effet

révélateur du péché exercé par la Torah. Il s'agit du fondement même sur lequel Paul a construit toutes ses assemblées. Dans l'épître aux Galates, Paul emploie des expressions équivalentes à celles employées dans les chapitres 5-8 de l'épître aux Romains. Ayant déjà enseigné aux Galates ces vérités (qui sont les fondements mêmes du message de la Bonne Nouvelle), on peut donc voir dans les écrits de Paul une correspondance entre l'épître aux Galates et l'épître aux Romains.

ÉPÎTRE AUX GALATES	CORRESPOND À	ÉPÎTRE AUX ROMAINS
Galates 2.16	<=>	Romains 3.20-4.2
Galates 2.17	<=>	Romains 7.7-25
Galates 2.19-21	<=>	Romains 6.1-10
Galates 3.9	<=>	Romains 4
Galates 3.21-22	<=>	Romains 8.3-4
Galates 3.24	<=>	Romains 10.4
Galates 5.16-26	<=>	Romains 8.1-17
Galates 6.8	<=>	Romains 6.11-23

Le livre des Galates est mal compris pour deux grandes raisons. Premièrement, parce qu'en tant que croyants, nous ne comprenons pas notre véritable liberté par rapport à la Torah, enseignée dans les chapitres 5-8 de Romains. Deuxièmement, parce que les passages dans Galates ne sont pas aussi développés que dans Romains (Paul avait déjà partagé ces informations avec les Galates lorsqu'il avait implanté leur assemblée). Nous butons donc sur des passages de l'épître aux Galates parce que nous ne comprenons pas vraiment leur véritable contexte. Manifestement, les Galates connaissaient déjà tous ces concepts. On comprend donc mieux pourquoi Paul est si désagréablement surpris en voyant les Galates égarés de la sorte !

Nombreux sont ceux qui pensent être exempts de la Torah (norme de justice) parce qu'ils ont été influencés par des doctrines

anti-Torah héritées des pères de l'Église (Justin Martyr, Jérôme, Augustin, Tertullien, Origène, etc.) et de l'Église catholique romaine. À titre d'exemple, beaucoup d'entre nous ont appris que la Pâque était une fête juive qui célébrait la délivrance « des Juifs » de l'esclavage égyptien. Est-ce vraiment la seule signification biblique de la Pâque dans les Écritures ? Prenons en compte les faits suivants.

- La Pâque n'est pas une fête juive. Selon Lévitique 23, la Pâque (ainsi que toutes les autres saintes convocations) est une fête de Yahweh. À qui appartiennent les saintes convocations ? À nous de choisir entre la réponse de Dieu et celle des hommes.
- Il est vrai que la Pâque célèbre la délivrance d'Israël du joug égyptien. Mais est-ce vraiment la fin de l'histoire ? Les Écritures n'enseignent-elles pas que l'Égypte représente un aspect du monde ? Ne nous enseignent-elles pas que la libération de l'esclavage égyptien est une préfiguration de la véritable délivrance ? Cette libération de l'esclavage du péché est destinée à tous les croyants. Dans une vision prophétique, Jean le Baptiste n'a-t-il pas annoncé que Yeshoua était l'Agneau (la Pâque) de Dieu qui ôte les péchés du monde – et pas seulement ceux des Juifs ?
- Les Israélites ont échappé à l'ange de la mort. Cet événement ne préfigure-t-il pas de manière prophétique les rachetés qui échappent à la seconde mort ? Cela n'a-t-il pas été rendu possible parce que nous avons cru en Yeshoua qui est notre Agneau pascal ?
- Nous voyons ici combien l'enseignement des hommes peut obscurcir la réalité des Écritures. La vérité sur la question de la Pâque a autant d'importance pour le croyant non juif que pour le croyant juif. Attention de ne pas laisser les doctrines humaines nous voler les bénédictions des saintes convocations destinées à tous ceux qui croient dans le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Si nous n'avions pas hérité de l'influence anti-Torah des pères de l'Église, peut être aurions-nous transmis plus droitement

la parole de Yahweh ? Si nous n'étions pas si préoccupés à nous protéger derrière des définitions humaines pour « être libérés de la Torah » (du standard de sa justice), peut-être nos cœurs seraient-ils plus enclins à accepter la compréhension de Paul. Au final, de quoi avons-nous été libérés ?

Lorsque ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira la parole qui est écrite : La mort a été engloutie dans la victoire. Ô mort, où est ta victoire ? Ô mort, où est ton aiguillon ? L'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la puissance du péché, c'est la loi. Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ ! (1 Corinthiens 15.54-57).

Ces versets résument les aspects de la Torah dont nous sommes libérés une fois sauvés. Lorsque nous sommes morts dans le Messie, nous sommes libérés de la puissance du péché au contact de la Torah. Comment ? Par notre mort au péché. Si nous n'avions pas été libérés de la « puissance du péché » révélée par la Torah, nous serions les plus misérables des hommes. Mais grâces soient rendues à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur Yeshoua Ha Mashiach !

LA THÈSE DE PAUL EN UN COUP D'ŒIL :

- L'homme meurt à cause du péché.
- La Torah met en évidence le péché chez l'homme non régénéré du Saint-Esprit qui essaie d'obéir à la Torah (comme moyen pour obtenir le salut, c'est-à-dire par légalisme).
- La grâce de Dieu régénère l'homme.
- Au cours de la nouvelle naissance, l'homme meurt au péché.
- Une fois que l'homme est mort au péché, la Torah n'a plus la capacité « de faire abonder » le péché en lui.

- Après avoir été libéré du péché, l'homme peut désormais obéir à la Torah en menant une vie abondante – selon le dessein originel – en suivant les saintes instructions par amour pour Dieu.

En guise de conclusion, voici un petit exercice. Dans un premier temps, je vais énumérer certains rôles de la Torah censés être approuvés par tout croyant. Puis, je vous poserai une simple question. Une seule réponse par question ! Je vous donnerai ma réponse à la fin.

QUELQUES OBJECTIFS DE LA TORAH SELON LES ÉCRITURES

A.

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera est passible de jugement (Matthieu 5.17-21).

Dans Matthieu 5.17-21 (propos de Yeshoua), la Torah est une ligne directrice pour le mode de vie de ses disciples. Notre obéissance (ou notre désobéissance) déterminera le statut que nous aurons dans le Royaume. **La Torah enseigne un mode de vie pour les disciples de Yeshoua.**

B.

Car Christ est la finalité de la loi pour la justification de tous ceux qui croient (Romains 10.4).

Dans Romains 10.4 (propos de l'apôtre Paul), le but ultime de la Torah est d'amener Israël à son Messie, Yeshoua. **La Torah nous**

conduit au Messie. Elle ne s'oppose pas à ce que le Messie offre.

C.

Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit, 'tu ne convoiteras point' (Romains 7.7).

Dans Romains 7.7 (propos de Paul), la Torah enseigne ce qu'est le péché. La Torah nous éclaire sur ce qui est pur et impur, le bien et le mal, ce qui cause la mort et ce qui apporte la vie.

D.

Avant que la foi vienne, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée (Galates 3.23).

Dans Galates 3.23 (propos de Paul), la Torah a été donnée pour préserver la nation jusqu'à la venue du Messie. **La Torah préserve la vie jusqu'à ce que les Israélites en viennent à connaître le Messie.**

E.

Puis il leur dit : C'est là ce que je vous disais lorsque j'étais encore avec vous, qu'il fallait que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les Prophètes, et dans les Psaumes (Luc 24.44).

Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle, ce sont elles qui rendent témoignage de moi... Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit à mon sujet (Jean 5.39,46).

Dans Luc 24.44 et dans Jean 5.39,46 (propos de Yeshoua), la Torah nous éclaire sur Yeshoua. **La Torah nous enseigne sur le Messie et sur son rôle rédempteur.**

F.

Or la loi est intervenue afin que la faute abondât ; mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé (Romains 5.20).

Dans Romains 5.20, Paul affirme que la Torah a été donnée pour que la faute (le péché) abonde. **La Torah a la capacité de faire abonder le péché chez certains.**

QUESTION : De quels rôles de la Torah (énumérés ci-dessus) avez-vous le plus envie d'être libérés ?

Voici ma réponse...

Je n'ai pas choisi **A.** parce que Yeshoua a vécu et enseigné la Torah. Depuis que je suis son disciple, je l'aime et je veux lui obéir. Je choisis d'enseigner la Torah et les Prophètes à qui veut bien l'entendre. J'ai l'intention de vivre la Torah, en tant que témoin du Dieu unique, le seul véritable Elohim, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Que son glorieux nom soit béni pour l'éternité.

Je n'ai pas choisi **B.** parce qu'à chaque fois que je lis la Torah, je découvre sans cesse des révélations sur Yeshoua qui changent ma vie. J'ai soif d'en apprendre davantage.

Je n'ai pas choisi **C.** parce que je sais que sans la sainteté (le fait d'être mis à part), personne ne verra Dieu. Je préfère laisser la Torah me mettre à part comme le Seigneur l'a prévu. D'ailleurs, comme le proclame le Psaume 119, la Torah est un arbre de vie.

Je n'ai pas choisi **D.** car l'obéissance à la Torah préserve notre vie. Il serait stupide de ne pas obéir. L'obéissance aux neuf commandements n'a-t-elle pas préservé les nations qui les ont observés ? Comment serait le monde si toutes les nations obéissaient à la Torah ? Durant le règne millénaire, toutes les nations obéiront à la Torah parce que la connaissance de Yahweh couvrira la terre comme les mers couvrent les eaux.

Je n'ai pas choisi **E.** car la Torah m'enseigne sur mon Sauveur et me protège de mauvaises interprétations sur sa véritable mission.

J'ai choisi **F.** parce que si j'avais essayé de jouir d'une vie abondante en obéissant à la Torah, en tant que non-sauvé (non régénéré par le Saint-Esprit), la Torah aurait fait abonder en moi le péché. Et le péché m'aurait maintenu séparé de la vie d'Elohim.

Suite à la lecture de cet article, votre compréhension de « nous avons été libérés de la loi » a-t-elle changé ?

NOTES DE FIN

1.1 Versets qui font référence à la capacité de la Torah à révéler le péché :

- Romains 5.20 : *Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde*
- Romains 7.5 : *Les passions des péchés provoquées par la loi*
- Romains 7.8 : *Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises*
- Romains 7.8 : *Car sans la loi le péché est mort*
- Romains 7.9 : *Mais quand le commandement vint, le péché reprit vie*
- Romains 7.10 : *Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort*
- Romains 7.11 : *Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement*
- Romains 7.13 : *Mais c'est le péché, afin qu'il se manifeste comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon*
- Romains 7.13 : *Et que, par le commandement, il devienne condamnable au plus haut point*
- Romains 8.3 : *Car, chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force*

1.2 Versets qui font référence à la mort du « vieil homme » :

- Romains 6.4 : *Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort*
- Romains 6.5 : *En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort*
- Romains 6.6 : *Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui*

- Romains 6.7 : *Car celui qui est mort*
- Romains 6.8 : *Or si nous sommes morts avec Christ*

1.3 Versets qui font référence à notre mort au péché :

- Romains 6.2 : *Nous qui sommes morts au péché*
- Romains 6.6 : *Pour que nous ne soyons plus esclaves du péché*
- Romains 6.7 : *Car celui qui est mort est libre du péché*
- Romains 6.11 : *Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché*
- Romains 6.14 : *Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous*
- Romains 6.17 : *Après avoir été esclaves du péché*
- Romains 6.18 : *Ayant été affranchis du péché*
- Romains 6.20 : *Car lorsque vous étiez esclaves du péché*
- Romains 6.22 : *Mais maintenant, étant affranchis du péché*
- Romains 8.2 : *En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort*
- Romains 8.3 : *Dieu a condamné le péché dans la chair*

1.4 Versets qui font référence à notre résurrection pour une vie nouvelle :

- Romains 6.4 : *De même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie*
- Romains 6.5 : *Nous le serons donc aussi dans la conformité à sa résurrection*
- Romains 6.8 : *Nous croyons que nous vivrons aussi avec lui*
- Romains 6.11 : *Et comme vivants pour Dieu dans le Christ Jésus*
- Romains 6.13 : *Mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez*

- Romains 8.2 : *En effet, la loi de l'Esprit de vie en Christ Jésus*
- Romains 8.10 : *Mais l'Esprit est vie à cause de la justice*

1.5 Versets qui font référence à la Torah comme la norme d'un comportement intègre :

- Romains 7.7 : *La loi est-elle péché ? Loin de là !*
- Romains 7.10 : *Ainsi, le commandement qui conduit à la vie*
- Romains 7.12 : *La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon*
- Romains 7.13 : *Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là !*
- Romains 7.14 : *Nous savons, en effet que la loi est spirituelle*
- Romains 7.16 : *Je reconnais par-là que la loi est bonne*
- Romains 7.22 : *Car je prends plaisir à la Loi de Dieu selon l'homme intérieur*

5

LA LOI DE DIEU, UN PÉDAGOGUE SUPPRIMÉ À LA CROIX ? (GALATES 3.23-25)¹¹

Avant d'avoir la foi, sommes-nous sous la « loi du péché et de la mort » ou bien sous la « Loi de Dieu » ? Quelle loi nous a amenés au Sauveur ? Quelle loi est notre pédagogue ? La « loi du péché » ou « la Loi de Dieu » ?

Vous êtes-vous déjà posé cette question ? Croyez-vous que la loi évoquée en Galates 3.23-25 soit la « Loi de Dieu » – comme cela est généralement enseigné ? Le contexte de Galates 3 peut-il nous aider à bien répondre à ces questions ?

Nous allons examiner cela en détail. Mais auparavant, commençons par un bref aperçu de l'épître aux Galates prise dans son ensemble. Cette épître adressée aux Galates est la lettre de Paul qui a entraîné tant de confusions au sujet de la Loi de Dieu. Quand on

11. 119 Ministries. www.TestEverything.net (consulté le 4 mars 2021)

affirme que toute la Bible est vraie et que rien dans la Parole de Dieu n'est aboli (y compris la Loi), certains rétorquent bien souvent : « Relis Galates ! ». Ceux qui nous renvoient à cette épître pensent à tort que l'épître aux Galates enseigne que nous n'avons plus à obéir à la Loi de Dieu.

En réalité, Paul s'oppose à une fausse doctrine qui enseigne que nous sommes sauvés par les œuvres en suivant la Loi (légalisme). Pour contrecarrer cette fausse doctrine, Paul insiste tout au long de l'épître sur le fait que le salut s'obtient par la foi au moyen de la grâce. À aucun moment, Paul enseigne de ne pas obéir à la Torah. Il nous exhorte à ne pas obéir à la doctrine qui proclame le salut par les œuvres (en suivant la Loi de Dieu). C'est notre capacité à discerner la différence entre le légalisme et l'obéissance qui nous permet de tirer les bonnes conclusions doctrinales. Toutes ces erreurs d'interprétation de l'épître aux Galates proviennent d'une confusion entre le légalisme et l'obéissance.

BRÈVE INTRODUCTION SUR LES ÉCRITS DE PAUL

Les Écritures nous mettent en garde concernant les écrits de Paul qui sont « difficiles à comprendre » (2 Pierre 3.15-17). D'après Pierre, les lecteurs doivent être affermis et doivent bien connaître la Parole de Dieu pour ne pas distordre et mal interpréter les écrits de Paul. Par conséquent, à chaque fois que Paul enseigne sur la loi (c'est-à-dire très souvent), nous devons être très vigilants et nous assurer de bien saisir ce que Paul veut nous faire comprendre pour éviter d'être « des personnes ignorantes et mal affermies ». Nous devons donc nous assurer que nous abordons les lettres de Paul avec une base solide, avec une approche biblique ayant la même perspective hébraïque que celle du I^{er} siècle.

POURQUOI LES LETTRES DE PAUL SONT-ELLES DIFFICILES À COMPRENDRE EN CE QUI CONCERNE LA LOI ?

Lorsque Paul parle de « loi », il ne précise pas toujours clairement à quelle loi il fait référence. Il est donc primordial de connaître le

contexte des versets. C'est le contexte qui va nous donner les bons indices pour interpréter correctement les propos de Paul. Si nous considérons que les écrits de Paul font toujours référence à la Loi de Dieu, la doctrine que nous allons construire va être bancal et nous allons adhérer à une fausse doctrine qui abolit la Loi.

Pour éviter cette erreur, nous devons faire l'effort de bien étudier le contexte des lettres de Paul. Des versets cités hors contexte sont souvent employés pour alimenter le faux enseignement stipulant que les croyants n'ont plus à obéir à la Loi de Dieu.

Il y a 2000 ans, il n'était déjà pas facile de bien suivre les propos de Paul et notamment de bien comprendre à quelle loi il faisait allusion (Pierre nous a bien mis en garde !). Nous pouvons facilement imaginer l'ampleur de la dérive aujourd'hui quand des versets sont cités en dehors de leur contexte.

Beaucoup ne réalisent même pas que Paul fait référence à différentes lois. C'est bien là que le bât blesse. En fait, les écrits de Paul sont clairement en faveur de la « Loi de Dieu » (voir Romains 3.31 ; 1 Timothée 1.8). La position de Paul envers la « loi du péché » (et de la mort) et envers les « commandements des hommes » est également sans équivoque (voir Colossiens 2, Romains 6.14 ; 8.1-3 ; Galates 2.4 ; 4.3). Si nous n'établissons pas clairement à quelle loi ou à quels commandements Paul fait référence, des versets pris isolément peuvent vite alimenter de fausses doctrines. Par conséquent, à nous d'être vigilants et de bien vérifier les fondements de foi auxquels nous adhérons. Il est important au préalable d'examiner et de comprendre les différentes lois auxquelles Paul fait référence.

BRÈVE INTRODUCTION SUR L'UTILISATION DU MOT « LOI » EMPLOYÉ DANS LES ÉCRITS DE PAUL

Beaucoup font l'erreur de penser que le mot *loi* dans les lettres de Paul fait toujours référence à la *Loi de Dieu/la Torah*. En réalité, Paul mentionne plusieurs lois. Nous devons donc être capables de faire la différence entre toutes ces lois avant de lire les lettres de Paul, surtout avant de lire l'épître aux Galates. Si nous ne savons pas précisément à quelle loi Paul fait référence, les écrits de Paul risquent d'être

« difficiles à comprendre ». De plus, il est important de discerner si nous commettons une erreur d'interprétation et si nous avons entraîné les autres dans l'erreur.

1. LA LOI DU PÉCHÉ (ET DE LA MORT) VERSUS LA LOI DE DIEU

Exemple # 1 : **Romains 7.22-25** :

Car je prends plaisir à la *Loi de Dieu* selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres *une autre loi* qui combat contre *la loi de mon entendement* et qui me rend captif de *la loi du péché* qui existe dans mes membres. Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Je rends grâces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la *Loi de Dieu* ; mais de la chair, *la loi du péché* (DRB).

Exemple # 2 : **Romains 8.2** :

En effet, *la loi de l'esprit de vie* en Jésus-Christ m'a affranchi de *la loi du péché et de la mort*.

- La loi de l'Esprit de vie qui était en Yeshoua (Jésus) est la même que la Loi de Dieu (« de l'entendement » je sers *la Loi de Dieu*) (Romains 8.5-10). L'Esprit nous enseigne la vérité (Jean 14.17,26 ; Jean 16.13 ; 1 Jean 2.27). La Loi de Dieu est la vérité (Psaumes 119.142 ; Malachie 2.6 ; Romains 2.20 ; Galates 5,7 ; Psaumes 43.2-4 ; Jean 8.31-32). L'Esprit ne peut pas être séparé de la Loi de Dieu, et c'est par l'Esprit que nous pouvons observer la Loi de Dieu (Ézéchiel 36.26-27 ; Jérémie 31.31-33). Il n'y a qu'une seule Loi, celle de Dieu qui conduit le peuple dans l'obéissance et la bénédiction. Cette Loi est une lumière pour son peuple. (Lévitique 19.34, 24.22 ; Nombres 9.14 ; Nombres 9.15-16,29 ; Isaïe 42.6, Isaïe 60.3 ; Matthieu 5.14 ; Éphésiens 2.10-13 ; Actes 13.47 ; Romains 11.16-27 ; Jérémie 31.31-34 ; Ézéchiel 36.26-27 ; 1 Jean 2.10, 1 Jean 1.7). La « Loi de Dieu » est « la vie » (Job 33.30 ; Psaumes 36.9 ; Proverbes 6.23 ; Apocalypse 22.14). La Loi

de Dieu est la vérité. Il s'agit des instructions de Dieu qui sont justes et parfaites (Romains 3.31; 7.12,21 ; 1 Timothée 1.8 ; 2 Timothée 3.16-17 ; Psaumes 19.8-10).

- La « loi du péché » conduit tous les êtres vivants à la mort (Romains 5.12). C'est pourquoi Paul l'appelle aussi la « loi du péché *et de la mort* » (Romains 8.2).
- La « Loi de Dieu » fait référence également aux « commandements de Dieu » (1 Corinthiens 7.19). Paul se complait dans « Loi de Dieu » et sert la « Loi de Dieu » (Romains 7.22-25).
- Le combat entre la « loi du péché » et la « Loi de Dieu » perdure chez tous les croyants. Notre objectif est de servir la « Loi de Dieu » grâce à notre entendement, (c'est-à-dire de manière spirituelle) et de nous positionner contre la « loi du péché » (qui est charnelle).
- Avant notre nouvelle naissance, c'est la « loi du péché » qui nous maintient en captivité et en esclavage, et non pas la « Loi de Dieu ». Les Écritures définissent la « Loi de Dieu » comme étant la Liberté (Psaumes 119.45 ; Jacques 1.25, Jacques 2.12). La « loi du péché » renvoie à la servitude. Nous sommes esclaves du péché lorsque nous désobéissons. C'est l'obéissance aux instructions de Dieu qui nous rend libres. D'après Paul (Galates 2.4 ; Galates 4.3), « les commandements des hommes et les choses du monde » conduisent aussi à la servitude et n'ont rien à voir avec la « Loi de Dieu ».

2. LA LOI ORALE ET LES COMMANDEMENTS DES HOMMES

Au I^{er} siècle (comme c'est toujours le cas aujourd'hui), les rabbins suivaient la « loi orale » (Talmud). Paul parle de cette loi orale quand il évoque les « œuvres de la loi » ou les « commandements d'hommes ». Yeshoua fait également référence à cette « loi orale ». D'après Yeshoua, ces « traditions des anciens » violent la « Loi de Dieu » (Marc 7 ; Matthieu 23). Il y aurait beaucoup à dire au sujet de

la « loi orale ». Fondamentalement, la « loi orale » est composée de doctrines, d'enseignements et de commandements d'hommes. Une grande partie des Juifs au I^{er} siècle élevaient ces traditions au-dessus des commandements de Dieu. Parfois, la « loi orale » contredisait même les commandements de Dieu. Yeshoua aborde cet enjeu de taille en Matthieu 5, en Marc 7, etc. Dans de nombreux passages, nous voyons Yeshoua s'opposer aux dirigeants juifs pendant son ministère.

Le point essentiel à retenir ici est qu'il y a une nette différence entre les « commandements d'hommes » et les « commandements de Dieu ». Paul fait allusion à ces commandements d'hommes dans Galates. D'après lui, ces « éléments du monde » conduisent à la servitude (Galates 2.4 ; 4.3).

Après ce bref aperçu des différentes lois auxquelles Paul fait référence, passons maintenant en revue les trois grands points abordés par Paul dans l'épître aux Galates.

UN BREF APERÇU DES DÉBATS EN GALATIE (LE CONTEXTE)

Dans l'épître aux Galates, Paul dénonce les déviances et exhorte les Galates sur trois grands points :

1. **Une fausse doctrine était enseignée aux Galates : il faut suivre la Torah pour être sauvé.**

De faux enseignants – ceux qui préconisent la circoncision (cf. Galates 2.7-12 ; 5.12) et ceux qui préconisent les « œuvres de la loi » (cf. Galates 2.16 ; 3.2 ; 3.5 ; 3.10) – ont commencé à promouvoir leur propre doctrine (la loi orale). D'après eux, ceux des nations devaient être circoncis et devaient apprendre non seulement tous les commandements de Dieu mais aussi des commandements d'hommes pour pouvoir être sauvés.

Sachant néanmoins que l'homme n'est pas justifié *sur le principe des œuvres de loi*, ni autrement que par la foi en Jésus-Christ, nous aussi, nous avons cru au Christ Jésus, afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi en Christ *et non pas sur le principe des œuvres de loi* : parce que sur le principe des œuvres de loi *nette*

chair ne sera justifiée (Galates 2.16).

Ce thème se poursuit tout au long de l'épître (voir Galates 2.21 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.5 ; 3.11 ; 5.4).

Les « œuvres de la loi »

Un des documents issus de Qumran (le 4QMMT, 4Q394-5) évoque une secte juive du I^{er} siècle appelée « œuvres de la loi ». Cette secte juive des « œuvres de la loi » avait des enseignements qui étaient contraires à la Loi de Dieu. Elle enseignait notamment que ceux issus des nations ne pouvaient pas être sauvés. Les membres de cette secte ne mettaient pas en pratique la Loi de Dieu dans la foi, mais appliquaient leur propre loi, une loi inventée donc, qui pervertissait la Loi de Dieu (pratique similaire aux 6 sectes des pharisiens). Leurs doctrines étaient très similaires à celles pratiquées par « ceux de la circoncision ». En Galates 6.13, il est fort probable que Paul fasse référence à ceux de ce mouvement qui enseignaient que la Loi de Dieu conférait le salut (d'autant plus que cette secte n'observait même pas la Loi).

« Ceux de la circoncision »

D'après certains Juifs, la circoncision était un préalable nécessaire au salut. Il est question de ces Juifs (ces « circoncis ») dans Actes 10.45 ; Actes 11.2 ; Actes 15 ; dans Galates 2.7-12 ; 5.12 ; dans Éphésiens 2.11 et Tite 1.10.

2. Les Galates cherchaient plus à plaire aux hommes (aux commandements d'hommes) qu'à plaire à Dieu (aux commandements de Dieu).

Par conséquent, les enseignements de ceux des « œuvres de la loi » et de « ceux de la circoncision » conduisaient les Galates à passer plus de temps à plaire aux hommes (en suivant les ordonnances et les doctrines des hommes) qu'à plaire à Dieu (en suivant les commandements de Dieu).

Et maintenant, *est-ce la faveur des hommes que je désire*, ou celle de Dieu ? *Est-ce que je cherche à plaire aux hommes ?* Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur de Christ (Galates 1.10).

Ce thème se poursuit tout au long de Galates (Galates 1.10 ; 1.11 ; 2.3 ; 4.3 ; 4.9 ; 6.12 ; 6.13). Les commandements de Dieu sont là pour que nous puissions exprimer à Dieu notre amour (1 Jean 5.2- 3). Les commandements d'hommes attirent l'attention de l'homme sur l'homme et annulent le but ultime des commandements de Dieu (Marc 7).

3. Les Galates se livraient encore à des pratiques idolâtres.

Nous savons également que, parmi les Galates, certains conservaient des pratiques idolâtres. En Actes 15.20, Jacques évoque le sujet en insistant sur les quatre conditions pré-requises pour que les païens puissent apprendre le reste de la « Loi de Dieu » dans les synagogues *le jour du shabbat* (Actes 15.21). Paul aborde ce problème plus en détail en Galates 4, lorsqu'il parle de l'asservissement aux « éléments du monde » (cultes païens, notamment celui de Baal/dieu du soleil) avec le retour aux anciennes pratiques idolâtres.

Du fait des problèmes cités précédemment, Paul enseignait aux Galates que la Loi ne pouvait ni sauver ni justifier. C'est pourquoi il mettait l'accent sur la foi et sur la grâce pour contrer toutes les fausses doctrines en vogue dans la Galatie.

Paul enseigne que personne n'est justifié par les œuvres de la loi (légalisme). Mais malheureusement, beaucoup font l'erreur de croire que Paul enseigne contre la Loi de Dieu. Le légalisme et l'obéissance sont deux concepts totalement différents. En fait, Paul enseigne tout simplement aux Galates ce qu'est le processus du salut : le salut consiste à ne plus être sous la malédiction de la loi (car la malédiction de la loi est abolie lorsque nous sommes en Christ ; la loi reste valide).

Nous avons désormais les bases nécessaires pour examiner les versets souvent mal interprétés.

EXAMINONS LE PASSAGE EN GALATES 3.22-25

Mais l'Écriture *a tout renfermé sous le péché*, afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient (Galates 3.22).

D'après Paul, les Écritures déclarent que tout le monde est « sous le péché ». Paul dit également la même chose en Romains 3.10-20. Tous ceux qui ne connaissent pas le chemin de la paix (Romains 3.17) et qui n'ont pas la crainte de Dieu (Romains 3.18) sont incroyables. Selon la Loi de Dieu – dans la mesure où « tous se sont égarés, et tous sont pervertis » (Romains 3.11) – le monde entier est sous la loi car tous les hommes sont coupables devant Dieu (Romains 3.19). Ce sont donc les non-croyants qui sont sous la loi (du péché et de la mort). Ceux qui n'ont pas la foi dans le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob sont « sous la loi » à cause de leur désobéissance.

La Torah parle de la « malédiction de la loi » (Deutéronome 11.26), Paul l'appelle aussi la « loi du péché et la mort » (Romains 6.14 ; 8.1-3) :

Vois, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction : la bénédiction, si vous obéissez aux commandements de יהוה, votre Dieu que je vous prescris en ce jour ; la malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements de יהוה, votre Dieu, et si vous vous détournez de la voie que je vous prescris en ce jour, pour aller après d'autres dieux que vous ne connaissez point (Deutéronome 11.26-28).

La Loi de Dieu bénit et maudit (Deutéronome 11.26-27 ; Psaumes 112.1 ; Psaumes 119.1-2 ; Psaumes 128.1 ; Proverbes 8.32 ; Isaïe 56.2 ; Matthieu 5.6, 5.10 ; Luc 11.28 ; Jacques 1.25 ; 1 Pierre 3.14 ; Apocalypse 22.14). Nous sommes tous sous la malédiction de la loi parce que nous avons tous été désobéissants au cours de notre vie.

D'après Galates 3.22, tout le monde est « sous le péché ». Tout le

monde est sous la « loi du péché et de la mort » car le péché entraîne la mort (Romains 5.12, Galates 3.10-13). Tel est le contexte du passage. Le contexte est-il celui de la Loi de Dieu ? « La loi est-elle péché ? Loin de là ! » (Romains 7.7). Par conséquent, le verset suivant ne parle pas de la Loi de Dieu mais de la « loi du péché et de la mort ».

REMETTONS LES CHOSES DANS LEUR CONTEXTE

Avant d'avoir la foi en Yeshoua (avant notre salut), nous étions sous la loi du péché. Il est important de comprendre cela. Au début du chapitre 3 (Galates 3.10-13), nous avons vu que le péché nous place sous la malédiction de la loi (Romains 5.12) (la seconde mort), et que grâce à la foi, nous ne sommes plus sous cette malédiction de la loi (Galates 3.10-13 ; Romains 6.14 ; Romains 8.1-3).

En Galates 3.10-13, Paul cherche donc à nous dire qu'à travers la foi, nous ne sommes plus sous la malédiction de la loi.

En Galates 3.22-25, Paul nous éclaire sur le but de la « malédiction de la loi » (la loi du péché et de la mort).

Mais l'Écriture a tout renfermé *sous le péché*, afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient (Galates 3.22).

Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi [*du péché, voir le verset précédent*], en vue de la foi qui devait être révélée (Galates 3.23).

Avant d'avoir la foi, nous étions sous la loi (du péché). Le verset 22 explique sous quelle loi nous étions : la loi du péché. Pécher revient à casser la Loi de Dieu. Paul nous a déjà expliqué les conséquences du péché quelques versets plus haut (3.10) : « Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la Loi, et ne le met pas en pratique » (c'est-à-dire maudit celui qui pêche).

Selon le verset 22, tout le monde est sous le péché, conformément à ce que nous apprend Paul quelques lignes plus haut. Nous pouvons donc en déduire que nous sommes sous la malédiction

de la loi (la mort) à cause de notre péché. La bonne nouvelle, c'est que « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi » (Galates 3.13).

Par conséquent, il est question ici de la « loi du péché et de la mort » (la malédiction). Nous avons donc besoin d'un sauveur pour ne plus être sous cette malédiction. Tel est le contexte. Beaucoup citent les versets 23-25 sans prendre en compte le verset 22 et la loi dont il est question dans ce verset. Sous quelle loi étions-nous avant d'avoir la foi ? Sous la « loi du péché et de la mort » (la malédiction). C'est là que le bât blesse et d'où vient le gros problème d'interprétation dans ce passage de l'épître aux Galates.

LA LOI DU PÉCHÉ ET DE LA MORT, C'EST LA MALÉDICTION DE LA LOI QUI DÉCOULE DE NOTRE DÉSOBÉISSANCE À LA LOI DE DIEU/TORAH

Avant d'avoir la foi, nous ignorions tout de cette loi. Sans même le savoir, nous étions sous un joug. Nous nous en sommes rendus compte quand nous avons pris conscience de la situation (justement grâce à la Torah !). Nous ne pouvons pas être certains de la vérité – c'est-à-dire avoir la foi – tant que nous ne réalisons pas que nous sommes en situation de servitude et sous le jugement de la Loi de Dieu, à cause de notre péché.

Lorsque nous réalisons que nous sommes en prison (enfermés sous la loi du péché et de la mort – la malédiction – notre joug), nous prenons conscience que nous avons besoin d'être libérés. Tant que nous ignorons que nous sommes sous un joug, nous ne réalisons pas vraiment notre besoin de délivrance.

C'est exactement ce que nous enseigne Galates 3.24. La « loi du péché et de la mort » nous fait réaliser que nous sommes en situation de servitude et de malédiction et nous conduit jusqu'à Christ. Nous ne pouvons pas arriver à Christ, notre Rédempteur – par la foi – tant que la « loi du péché et de la mort » ne nous montre pas que nous sommes maudits et sous un joug. Sans cette loi et sans prise de conscience de notre condition, nous n'avons pas vraiment de raison de venir à Christ.

Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ,

afin que nous fussions justifiés par la foi (Galates 3.24).

La « malédiction de la loi » ou « loi du péché et de la mort » nous fait comprendre (comme un pédagogue) que nous sommes sous un joug (celui du péché, cf. verset 22) et nous conduit au Messie. Son but est de susciter la foi, de susciter la confiance dans la grâce parfaite de la Parole faite chair qui est devenue malédiction pour nous sur le bois.

La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue (Galates 3.25).

Après avoir cru, nous ne sommes plus sous la malédiction (la loi du péché et de la mort). Avant de croire, nous étions sous la loi du péché et de la mort (la malédiction).

Si le « pédagogue » en question était la Torah plutôt que la « loi du péché et de la mort », voilà ce que nous dirait ce verset :

Avant d'avoir la foi => nous sommes sous la « Loi de Dieu ».

Après avoir cru => nous ne sommes plus sous la « Loi de Dieu ». C'est un non-sens !

Si nous remettons les choses dans leur contexte :

Avant d'avoir la foi => nous sommes sous la « loi du péché et de la mort » (la malédiction). Nous sommes pécheurs et condamnés à être séparés de Dieu pour l'éternité.

Après avoir cru => nous ne sommes plus sous la « loi du péché et de la mort ». Nous avons été sauvés et pardonnés pour nos péchés. Nous avons désormais la vie éternelle en Yeshoua.

Paul déclare exactement la même chose en Romains 8.2 : « En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. »

Notre joug ne vient pas de la Torah en elle-même, mais de la « loi du péché et de la mort ». Pourquoi aurions-nous besoin d'être libérés

de la « Loi de Dieu » alors que la Parole appelle la Torah « la Loi de la liberté » ? Avons-nous besoin d'être libérés de la Liberté ? Une fois de plus, cela n'a aucun sens !

La « loi du péché et de la mort » résulte de notre désobéissance à la Loi de Dieu. Comment le savons-nous ? Parce que Deutéronome 11.26-28 stipule que lorsque nous désobéissons à la Loi de Dieu, nous sommes maudits. D'après la Parole, désobéir à la « Loi de Dieu » revient à pécher (1 Jean 3.4).

La malédiction qui pèse sur toute personne (avant le salut) est la malédiction de la seconde mort qui suit le jugement au grand trône blanc. C'est donc bien notre péché/désobéissance qui entraîne notre malédiction/la mort, c'est ce que Paul veut exprimer par la « loi du péché et de la mort ».

En tant que croyants, nous ne devrions pas ignorer toutes ces choses. Tant que l'on ne réalise pas que l'on est pécheur, on n'a pas vraiment besoin d'être conduit au Messie.

POURQUOI CONCLURE QUE PAUL A UN ENSEIGNEMENT DIFFÉRENT POUR LES GALATES ?

Les Galates avaient manifestement oublié que le chemin qui mène au salut s'opère par la foi et non pas en observant la Loi. Paul leur enseigne de nouveau ce qu'est le salut en Yeshoua. Paul reproche-t-il aux Galates d'obéir à la Torah ? Pas du tout ! Certains enseignaient que l'obéissance à la Torah était nécessaire pour être sauvé, voilà le problème !

EN RÉSUMÉ

1. Le verset 10 stipule clairement que c'est le péché qui nous place sous la malédiction.
2. Le verset 22 annonce clairement que nous sommes sous le péché.
3. Les versets 23-25 montrent que la malédiction (la loi du péché et de la mort) suscite le besoin d'avoir recours au Sauveur.

Une fois que nous mettons notre foi en Yeshoua, nous ne

sommes plus sous la « loi du péché et de la mort » (la malédiction). Nous savons que la Loi de Dieu n'est pas synonyme de péché. C'est ce que Paul expose clairement en Romains 7.7 pour lever toute confusion.

Paul explique que le péché entraîne la malédiction (verset 10) et que nous sommes sous le péché (verset 22) et c'est dans ce même contexte que nous devons aborder les versets 23-25. Le contexte est celui d'être sous « la malédiction du péché » (verset 22), et non pas sous la « Loi de Dieu ». En tant que croyants, nous ne sommes plus sous la loi du péché et de la mort (la malédiction).

Le passage en Galates 23-25 n'enseigne pas que la Torah a été abolie – malgré ce que beaucoup croient. En lisant le verset 22, nous comprenons que le contexte est celui de la « loi du péché/mort » et non pas celui de la Torah. Nous savons tous que si nous péchons (si nous cassons la Loi de Dieu), nous sommes sous la malédiction. Nous savons tous que nous avons besoin d'un pédagogue ou d'un tuteur pour nous montrer notre péché, c'est ce qui va nous amener à notre Sauveur. Une fois certains de la vérité (après avoir cru en Yeshoua), nous ne sommes plus sous la malédiction (la seconde mort).

En fait, les choses sont simples, mais les écrits de Paul ont fait l'objet de confusion et de distorsion. Les écrits de Paul sont devenus confus et compliqués pour les personnes ignorantes et mal affirmées (comme si Dieu était l'auteur de la confusion !). Pierre mentionne bien ce désordre théologique et nous met en garde (2 Pierre 3.15-17). En fait, Paul enseigne de nouveau l'Évangile à des croyants qui ont oublié le véritable Évangile. Les Galates ont oublié que nous sommes justifiés par la foi et que nous obéissons ensuite à la Loi de Dieu à cause de notre foi. C'est le b.a.-ba du salut.

Pourquoi enseigner ces principes élémentaires aux Galates ? Parce que de faux docteurs s'étaient introduits pour convaincre les Galates de suivre de fausses doctrines (des traditions et des commandements d'hommes pour plaire aux hommes) et un salut par les œuvres (légalisme – justification par les œuvres).

Néanmoins, sachant que *ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié*, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi (Galates 2.16).

Ce thème se poursuit tout au long de l'épître aux Galates (Galates 2.21 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.5 ; 3.11 ; 5.4).

Et maintenant, est-ce la faveur des hommes que je désire, ou celle de Dieu ? *Est-ce que je cherche à plaire aux hommes ? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur de Christ* (Galates 1.10).

Ce thème se poursuit également tout au long de Galates (Galates 1.10 ; 1.11 ; 2.3 ; 4.3 ; 4.9 ; 6.12 ; 6.13).

Paul enseigne le b.a.-ba du salut aux Galates qui s'étaient égarés loin de la « vérité de l'Évangile ».

Les faux enseignants qui tentaient de contraindre les Galates à suivre leurs doctrines ne suivaient pas eux-mêmes la Loi (verset 6.13). Ils suivaient la « loi orale » (commandements/traditions d'hommes) qui était (et qui reste) contraire à la Loi de Dieu (Marc 7, Matthieu 23).

Le fait que les faux enseignants ne suivent pas la « Loi de Dieu » pose un gros problème à Paul. Cela devrait nous mettre la puce à l'oreille. Ici, Paul dénonce le fait que de faux enseignants ne suivent pas la « Loi de Dieu » mais malheureusement beaucoup pensent à tort que Paul enseigne contre « la Loi de Dieu » !

Il est recommandé de bien lire toutes les lettres de Paul et de ne pas prendre isolément quelques versets sortis de leur contexte. Sinon, nous pouvons faire dire à Paul tout et n'importe quoi. D'ailleurs, c'est ce que faisaient les pharisiens pour construire leurs propres doctrines, et c'est ce que Yeshoua leur reprochait !

C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes. Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. Il leur dit encore : Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère ; et celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort (Marc 7.7-10).

Paul considère la « loi du péché et de la mort » comme un « pédagogue » ou comme « notre conducteur » (DRB). Paul avait employé ce mot volontairement. Il est dommage que ce mot ait perdu beaucoup de son sens aujourd'hui. Le mot traduit par « pédagogue », « conducteur » ou « tuteur » dans les versets 24-25 est le mot grec *paidagogos*. C'est le terme employé pour décrire une personne qui gardait quelqu'un sous sa garde (servitude) : le précepteur avait pour rôle d'accompagner un jeune garçon. Chez les Grecs et les Romains, le mot *paidagogos* était employé pour désigner les esclaves dignes de confiance qui étaient chargés de veiller à la vie et à la moralité des garçons. Un jeune garçon ne pouvait faire le moindre pas hors de la maison sans son tuteur tant qu'il n'avait pas atteint la majorité.

N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans le plan de salut de Dieu ? Au départ, nous sommes sous la garde de la loi. Nous sommes sous la servitude (la malédiction/la loi du péché et de la mort) jusqu'à ce que nous ayons la foi. Ainsi, nous nous rendons compte que nous devons être libérés des choses du monde pour trouver notre liberté dans les voies de Dieu en mettant notre confiance en lui. Une fois que nous plaçons notre foi en lui, nous ne sommes plus sous la servitude de la loi. Nous pouvons désormais « aller à l'école » parce que nous avons à cœur d'apprendre la Parole de Dieu et de l'appliquer dans notre vie pour ressembler toujours davantage à notre Seigneur.

Lorsque Paul exprime que nous sommes « sous la loi » en évoquant la « loi du péché et de la mort », il en parle comme si nous avions transgressé l'une des lois françaises et que nous étions pris sur le fait.

La France possède des milliers de lois envers lesquelles nous avons des devoirs. Imaginons que nous enfreignons une loi et que

cela soit considéré comme une haute trahison. Si nous transposons cela à la Loi de Dieu, cela revient à aller adorer de faux dieux. Nous sommes alors mis en prison en attendant le jugement et la condamnation (la seconde mort). Au moment de la lecture de l'acte d'accusation, on se rend compte que l'on est coupable devant la loi et que l'on est maintenant sous une malédiction/servitude/en prison. Si nous avons enfreint la loi, nous sommes alors jugés d'après cette loi. Nous sommes donc sous la pénalité de la loi (la loi du péché et de la mort), un gardien (« pédagogue » « conducteur » (*paidagogos*) est debout à l'extérieur de notre prison pendant que nous attendons notre condamnation à mort.

À ce stade, nous comprenons que la seule façon de ne plus être sous la loi, c'est d'être pardonné par le président (Yeshoua/Jésus), et que le président nous accorde sa grâce (une faveur que l'on ne mérite pas !). Imaginons maintenant le président en train de nous déclarer que ses voies et ses constitutions sont bonnes et qu'il nous demande de mettre notre foi en son pouvoir pour nous sauver par sa grâce. Il souhaite que nous marchions dans ses voies, dès maintenant, selon sa constitution (ses lois) avec amour et confiance (foi) en lui. Il nous dit qu'il nous donnera un conseiller juridique (le Souffle de Sainteté/Saint-Esprit) pour nous guider et pour nous apprendre à marcher dans ses voies.

Nous plaçons alors notre foi dans les paroles du président et nous lui démontrons notre foi (la confiance que nous avons mise en lui) en essayant sincèrement d'obéir à la constitution (Loi) de sa nation (Israël) qui est bonne et parfaite selon lui. Nous étudions sa constitution avec l'aide d'un conseiller juridique qui nous enseigne toute chose. Nous ne sommes plus sous la loi (du péché et de la mort), mais sous la grâce (faveur que l'on ne mérite pas).

Il a fallu que nous prenions pleinement conscience de notre condamnation sous la loi avant de pouvoir être escortés dans la foi et accepter la grâce du président. La sanction/condamnation de la loi a fait son travail en nous dirigeant vers celui qui pouvait nous pardonner et nous conduire sur le droit chemin. Nous pouvons maintenant nous réjouir de savoir que nous sommes sous la grâce. Aussi, nous désirons

exprimer notre reconnaissance et notre amour envers celui (le président) qui nous a sauvés la vie, en nous apprenant à connaître et à mettre en pratique ses lois.

Si l'on assimile le « pédagogue » ou le « conducteur » à la « Loi de Dieu », alors une fois que nous avons la foi, la « Loi de Dieu » n'est plus nécessaire et elle ne sert plus à rien. Cette position (qui est très répandue au sein de la chrétienté) entraîne plusieurs contradictions évidentes avec les Écritures. Si tel était le cas, comment réconcilier les versets suivants ?

Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons/continuons (*bistemi*) la loi (Romains 3.31).

Car je *prends plaisir à la Loi de Dieu* selon l'homme intérieur (Romains 7.22).

Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux (Matthieu 5.17-19).

Mais qui trouve son plaisir dans la Loi de יהיה, et qui la médite jour et nuit ! (Psaumes 1.2).

Conduis-moi dans le sentier de tes commandements ! Car je l'aime (Psaumes 119.35).

Quand il n'y a pas de révélation, le peuple est sans frein ; heureux s'il observe la Loi ! (Proverbes 29.18).

Posons-nous les bonnes questions et regardons de plus près les questions difficiles. Étudions la Parole. Faisons le point sur les fondements de notre foi. Relevons le défi. Examinons toutes

ÉCOUTE !

LA LOI DE DIEU, UN PÉDAGOGUE SUPPRIMÉ À LA CROIX ?

choses et retenons ce qui est bon !

6

LE JUSTE VIVRA PAR LA FOI¹²

Certains mettent en avant le passage en Actes 13.39 pour dire que la loi est abolie et que notre justification se trouve désormais uniquement en Christ. Regardons de plus près ce verset.

Quiconque croit, est justifié par lui, de tout ce dont vous n'avez pas pu être justifiés par la torah de Moïse (Actes 13.39).

Posons-nous les questions suivantes : Était-il possible d'être justifié par la loi ? La foi était-elle requise avant la venue de Christ ?

Galates 3.11 apporte un élément de réponse :

Et que personne ne soit justifié devant Elohim par la torah, cela est évident, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi.

On remarquera que l'argument avancé ici – pour expliquer que personne n'est justifié devant Dieu par la loi – vient d'une citation de l'Ancien Testament qui affirme que les justes vivront par la foi. Voyons les propos de Paul en Romains 1.17 :

¹² 119 Ministries. www.TestEverything.net (consulté le 4 mars 2021)

Parce qu'en lui est révélée la justice d'Elohim par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : 'Le juste vivra par la foi'.

« Le juste vivra par la foi ». Une fois de plus, nous avons affaire à une citation de l'Ancien Testament. Cette affirmation est-elle donc fondée sur le « Nouveau Testament » ou sur « l'Ancien Testament » ? Ces versets en Galates et en Romains sont tirés d'Habakuk 2.4 : « Voici, l'âme de celui qui s'élève n'est pas droite en lui, mais le juste vivra par sa foi ». Nous savons que tout ce que Paul enseignait était basé sur l'Ancien Testament. Les Béréens vérifiaient tout ce que Paul leur disait en scrutant les Écritures :

Or ceux-ci avaient l'esprit plus noble que ceux de Thessalonique. Ils reçurent la parole avec tout empressement, examinant tous les jours les Écritures pour voir s'il en était bien ainsi (Actes 17.11).

Par conséquent, tout ce que Paul affirmait était en accord avec les enseignements de l'Ancien Testament. « Nous estimons donc que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la torah » (Romains 3.28) puis plus loin : « Anéantissons-nous donc la torah par le moyen de la foi ? Certainement pas ! Au contraire, nous confirmons la torah » (Romains 3.31).

Le fait d'observer la loi n'a JAMAIS justifié qui que ce soit. En revanche, le fait de marcher conformément à la Torah témoigne notre amour et notre obéissance au Père. Il a TOUJOURS été question de foi. Toujours. Relisons Romains 1.17 : « Parce qu'en lui est révélée la justice d'Elohim par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : 'Le juste vivra par la foi'. »

Que déclare l'épître aux Hébreux à propos de l'Évangile ?

Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent (Hébreux 4.2).

Il est question ici de ceux que Moïse a conduits dans le désert mais qui ne sont pas entrés dans la terre promise. Quelle est cette bonne nouvelle que nous avons entendue... et qu'ils ont aussi entendue ? Cette bonne nouvelle, c'est que TOUTE personne – Israélite ou non – peut entrer dans l'alliance de Dieu. Mais comme le stipule ce verset en Hébreux, il est – et il était – nécessaire d'avoir la foi. De croire dans la véracité des Paroles de Dieu. En quoi cela était-il si important ? Il s'agit ici de l'Ancien Testament... Parce que la foi sans les œuvres est morte, dixit Jacques (Jacques 2.17,26). Regardons ce qui est écrit quelques versets auparavant :

...pendant qu'il est dit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte. Qui furent, en effet, ceux qui se révoltèrent après l'avoir entendue, sinon tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse ? Et contre qui Elohim fut-il irrité pendant quarante ans, sinon contre ceux qui *péchaient*, et dont les cadavres tombèrent dans le désert ? Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient *désobéi* ? Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer à cause de leur *incrédulité* (Hébreux 3.15-19).

Ici, l'auteur assimile la désobéissance à l'incrédulité. Il est intéressant de noter que sept chapitres plus loin, il est question de ceux qui ont été justifiés, il s'agit de tous ceux qui ont marché PAR LA FOI dans l'Ancien Testament.

Regardons Hébreux 11.13 : « C'est dans la foi qu'ils sont tous morts ». N'avons-nous pas affaire à des croyants de l'Ancien Testament ? Ils vivaient et marchaient par la foi. Comme l'indique clairement le verset en Hébreux 4.2, la foi a toujours été une condition nécessaire au salut. Habakuk 2.4 apparaît dans les épîtres aux Galates et aux Romains, et il est également mentionné dans l'épître aux Hébreux (au chapitre 10). Les versets en question se réfèrent directement à l'époque de l'antichrist. Regardons de plus près ces versets :

Encore un peu, un peu de temps : celui qui doit venir viendra, et il ne tardera pas. Et mon juste vivra par la foi ; mais, s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui. Nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour se perdre, mais de *ceux qui ont la foi* pour sauver leur âme. Or *la foi* est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas. Pour l'avoir possédée, les anciens ont obtenu un témoignage favorable (Hébreux 10.37-11.2).

« Pour l'avoir possédée, les anciens ont obtenu un témoignage favorable ». Combien de fois sommes-nous passés à côté de ce verset ? Le juste a vécu et vivra par la foi, tout en marchant conformément à la loi parfaite de Dieu par amour et pour réjouir le cœur d'Elohim. Le passage en Actes 13.39 s'adresse à tous ceux qui pensaient et enseignaient que l'on pouvait être sauvé à travers nos œuvres en suivant la loi. En vérité, il est impossible d'être justifié par la Loi. Ce n'est que par la foi en Christ, la Parole de Dieu, que l'on peut être justifié... et cela est prouvé à travers notre obéissance à la Parole de Dieu.

Annexe

UN PETIT TEST !¹³

Voici un « petit test » pour conclure ! Que répondriez-vous aux questions suivantes ?

1 - Quels sont les 5 éléments les plus néfastes que le judaïsme rabbinique a intégrés dans sa religion ?

1.

2.

3.

4.

5.

13. Extrait du livre *Epidemic, examining the infected roots of Judaism and Christianity* (*Epidémie, examen des racines infectées du judaïsme et du christianisme*) de Russ Houck.

UN PETIT TEST !

2 - Quels sont les 5 réformes les plus mauvaises instaurées au sein du christianisme par Constantin ?

1.

2.

3.

4.

5.

3 - Quels sont les 3 oublis les plus délétères de la Réforme ?

1.

2.

3.

4 - Quelles sont les 3 grandes erreurs qui perdurent au sein du mouvement juif messianique ?

1.

2.

3.

Questions subsidiaires :

- Lorsque nous rendons un culte à Dieu, quel degré de paganisme Dieu tolère-t-il ?
 - a) Une bonne quantité tant que nous sommes sincères
 - b) Une certaine dose, si nous ne pratiquons le paganisme que de temps en temps
 - c) AUCUN

- Par quelle forme de paganisme Dieu est-il le moins offensé ?
 - a) Le christianisme, car à partir du moment où nous sommes sauvés, « le reste » ne compte pas vraiment
 - b) Le judaïsme rabbinique car le fait d'être Juif a toute son importance
 - c) Notre propre paganisme, tant que nous restons de « bonnes personnes »
 - d) AUCUN

- Sur un plan personnel, que devons-nous faire pour marcher avec Dieu ?
 - a) Mettre un *talith* (un châle de prière) et faire des *mitzvoth* (bonnes œuvres)
 - b) Se convertir à une religion et suivre ses règles
 - c) Appartenir à une assemblée évangélique qui a pignon sur rue
 - d) Se tourner en toute humilité vers Dieu, reconnaître nos péchés et lui demander de se révéler à nous

LES MODIFICATIONS INSTITUÉES PAR LE JUDAÏSME RABBINIQUE

(Qui permet de répondre à la question 1)

Dans son livre *The Hebrew Yeshua vs. The Greek Jesus (Le Yeshoua hébreu versus le Jésus grec)*, Néhémie Gordon résume les cinq principaux points du judaïsme rabbinique par « les cinq iniquités » suivantes :

1. Les deux « Torah » (écrite et orale).
2. L'autorité des rabbins.
3. L'interprétation irrationnelle.
4. Les traditions des hommes.
5. Les lois humaines.

Voici un résumé des exemples les plus flagrants du révisionnisme rabbinique : les sept étapes qui éloignent cette religion de Dieu.

1. Le judaïsme rabbinique a créé une loi orale, soi-disant donnée par Dieu, en faisant valoir que :

- A. La loi orale précède la loi écrite.
- B. La loi orale donne la véritable interprétation de la loi écrite.

En réalité, le judaïsme rabbinique viole la Torah car il « ajoute » à la Torah.

Vous n'ajouterez rien à ce que je vous prescris, et vous n'en retrancherez rien ; mais vous observerez les commandements de יהוה, votre Dieu, tels que je vous les prescris (Deutéronome 4.2).

2. Les Pharisiens ont créé une nouvelle religion, le judaïsme rabbinique

Récemment, dans un cours biblique, je posai la question suivante : « Quel nom Dieu a-t-il donné à la religion qu'il a créée au mont Sinaï ? »

Après quelques réponses erronées, y compris le judaïsme, je finis par répondre : « Aucun ! Dieu n'a pas donné de nom ! » Je demandai ensuite : « Quand Yeshoua a dit à ses disciples d'aller partout dans le monde prêcher l'Évangile, sous quelle dénomination leur a-t-il demandé d'agir en son nom ? Quel nom les disciples devaient-ils donner à cette nouvelle religion ? » Une fois de plus, la réponse est « aucun » !

Le judaïsme a été créé par des Juifs qui n'avaient plus de temple. Quant au christianisme, il a été créé par des Gentils/païens qui voulaient être acceptés en dehors des contraintes et des préjugés des Juifs de l'époque. Même si au départ, ces deux religions ne se sont pas nommées de la sorte, c'est sous les appellations de « judaïsme » et de « christianisme » que « l'infection religieuse » s'est répandue.

Je suis bien conscient que la plupart des personnes sont plus à l'aise lorsqu'elles peuvent se référer à telle ou telle dénomination, mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas de « dénomination officielle » pour « la religion de Dieu ». Il n'y en a jamais eu, et ce depuis le jardin d'Eden jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que Dieu n'a pas besoin ou n'a pas envie d'être représenté par une « religion ». Ce qu'il veut c'est une relation personnelle avec chacun d'entre nous !

Lorsque les hommes s'impliquent au sein d'une religion, ils font invariablement les mêmes erreurs : soit ils utilisent cette religion (avec ses cultes ajoutés) au détriment d'une véritable relation avec Dieu, soit ils finissent par se corrompre et utilisent la religion pour manipuler.

En ce qui me concerne, les choses sont claires : tout homme est invité à entrer dans une relation personnelle avec Dieu. La seule et unique appartenance qui sera prise en compte pour l'éternité sera l'appartenance à son Corps.

3. Le judaïsme rabbinique a compilé les écrits de différents rabbins, créant ainsi des traditions et des enseignements d'hommes qui sont réfutés par les écrits de la Nouvelle Alliance :

- A. Des traditions rabbiniques qui remplacent les commandements bibliques.
- B. Des « règles casher » sorties tout droit de l'imagination des rabbins.
- C. Des ajouts à la Loi qui perdurent jusqu'à ce jour.

Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne ; *vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien* (Deutéronome 12.32. Yahweh est-il en train de se répéter ?)

- 4. Le judaïsme rabbinique a redéfini le rôle des enseignants et des rabbins en leur donnant un pouvoir de contrôle – y compris sur Dieu. En fait, les rabbins ont remplacé le sacerdoce.**
- 5. Le judaïsme rabbinique a redéfini le péché et son expiation.**

Ce sont les rabbins qui fixent les normes. Les sacrifices ont été remplacés par les bonnes œuvres. Cela a permis un contrôle et une manipulation supplémentaires sur le peuple. Cette infection est maintenant devenue une épidémie !

- 6. Par sa nouvelle autorité, le judaïsme rabbinique a transformé certaines fêtes du Seigneur en hérésie :**

A. En ajoutant ses propres règles partout, y compris pendant le shabbat. Appuyer sur le bouton d'un ascenseur ou répondre au téléphone, un jour de shabbat, est devenu un péché.

B. En remplaçant l'Agneau pascal par un œuf.

C. En déplaçant *Rosh Hachana* (le nouvel an) du premier jour de Nissan (premier mois biblique) au premier jour de Tishri (septième mois biblique), cela revient à ignorer la date fixée par Dieu. Les Juifs célèbrent *Rosh Hachana* à la place de la fête des Trompettes. (Le calendrier rabbinique comporte une année civile et une année religieuse, mais la nouvelle année biblique est rarement célébrée).

D. En modifiant le Jour des Expiations pour le transformer en hérésie babylonienne.

Le judaïsme a créé *les Dix Jours Redoutables*, les *Trois Livres* et les œuvres à pratiquer pour éviter le *Livre de la Mort*. Il a également créé le concept du purgatoire qui a été ensuite repris et « affiné » par les catholiques.

7. Le judaïsme rabbinique a redéfini Dieu.

Parmi tous les changements effectués qui entrent en conflit direct avec la Parole, le pire de tous est peut-être celui qui redéfinit Dieu lui-même. Le judaïsme rabbinique a changé le Seigneur et Créateur de l'univers en marionnette rabbinique qui doit se plier à tout ce que disent les rabbins. Qu'ont-ils fait là ? N'ont-ils pas assassiné Dieu en le recréant ?

Cela représente le sommet de l'iceberg de toutes les modifications rabbiniques.

ALORS D'OÙ VIENT LE JUDAÏSME RABBINIQUE ?

À l'époque de la captivité à Babylone, les Juifs avaient rejeté l'alliance de Yahweh telle qu'elle avait été prescrite par Moïse. Ayant vu leur système débouté une première fois, ils ont décidé de créer un système religieux sans temple, ni système lévitique, voire même... sans Dieu lui-même.

Cette religion babylonienne a commencé à s'introduire en Israël deux siècles avant le ministère de Yeshoua. Les Israélites infectés par cette religion rejetèrent à la fois la Nouvelle Alliance de Yahweh et l'Agneau tant attendu pour expier les péchés. Après la destruction du temple puis de la ville de Jérusalem pendant la tentative de révolte avortée de Bar Kokhba, les leaders juifs effrayés et persécutés en avaient assez du mouvement messianique au sein de leurs synagogues. Aveuglés et infectés par la confusion, la peur et la haine, les leaders juifs se retirèrent dans un lieu retiré appelé Yavneh.

Exilés et sans temple, les sadducéens succombèrent aux arguments des pharisiens babyloniens. Ils créèrent et officialisèrent un système d'enseignement provenant tout droit de Babylone. D'après ces enseignements babyloniens, la loi orale créée et connue sous le nom de Michna pouvait remplacer et interpréter la Torah écrite de Moïse. En agissant ainsi, les hommes se décrétaient supérieurs à Dieu lui-même (ils n'avaient plus à obéir à Dieu, mais c'était à Dieu de leur obéir et de se plier à leurs nouvelles règles). En résumé, ils s'élevaient contre le Dieu d'Abraham et contre l'Alliance (l'alliance même qu'ils avaient reçue à travers Moïse et Yeshoua). En mettant de côté l'ensemble des alliances de Yahweh, le judaïsme rabbinique est devenu une sorte de religion préfabriquée sans alliance divine.

À cause de tels sacrilèges, il est facile de voir pourquoi le judaïsme rabbinique n'est pas une religion biblique dans un état apostat. Il s'agit plutôt d'une religion humaine issue de Babylone. Le judaïsme se fait passer pour la religion des descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob qui aurait soi-disant « évoluée ».

LES CHANGEMENTS INSTAURÉS PAR CONSTANTIN AU SEIN DU CHRISTIANISME

(Ces changements sont les « 8 blasphèmes de l'Église » décrits par l'auteur, qui permettent de répondre à la question 2)

1. **Changement du shabbat de Dieu** : Constantin a choisi d'appeler le dimanche (jour du soleil/*sun day*) d'après le nom du dieu soleil Apollo/Mithra, et a institué le dimanche comme jour officiel de repos (au sein du gouvernement romain) à la place du shabbat (samedi). Peu de temps après, lors du concile de Nicée, les évêques ont voté et ont adopté ce jour comme jour officiel de repos pour l'Église.
2. **Établissement de l'autorité religieuse** : Constantin a structuré l'Église catholique romaine et a nommé le premier pape.

3. **Établissement de la doctrine de la trinité** ¹⁴ : Le crédo de Constantin a défini le concept de la trinité pour les chrétiens (Dieu, Jésus et le Saint-Esprit sont co-existants et égaux).
4. **Remplacement de Pessah/Pâque par les pâques chrétiennes** : Constantin a remplacé la Pâque biblique par le culte païen célébrant la déesse de la fertilité (Ishtar) avec les symboles des lapins et des œufs. Il a décrété que la résurrection de Yeshoua devra désormais être célébrée en ce jour.
5. **Rejet des fêtes de Yahweh** : Constantin a lui-même empêché sa nouvelle Église d'observer les fêtes de Yahweh ordonnées par la Bible. Dépouillée de ses racines hébraïques et désormais déconnectée, l'Église est devenue « païenne et anti-biblique » dans ses coutumes.
6. **Légalisation de l'antisémitisme** : Constantin a proféré une haine contre les Juifs (« la cause de tous les maux ») dans la fondation de sa nouvelle religion qui s'est ensuite répandue sur tous les continents.
7. **Légalisation du Royaume de l'Église** : Constantin a créé « l'autorité de l'Église » fondée sur les édits et sur l'autorité pastorale. Le royaume de Dieu avec une autorité apostolique fondée sur les Écritures a été échangé contre « ce nouveau royaume de l'Église ». « C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaissez » (Matthieu 7.20).

14. Note du traducteur : une confusion existe au sein du mouvement messianique sur la question de la trinité. Il n'est pas question ici de trois dieux distincts ou de trois individus en Dieu, comme c'est le cas dans plusieurs religions païennes (cf. l'hérésie du tri-théisme). Dans la Parole, Yahweh est Un/Echad et trine (trinité) ; le mot *Echad* implique une pluralité. D'emblée, cette signification est mise en avant dans la première apparition de ce mot en Genèse 1.5 : « Il y eut un soir et il y eut un matin. Ce fut le premier jour. » Le premier jour/*yom ehad* est composé de deux éléments (un soir + un matin) qui forment une unité (un jour). Dès la Genèse, la Parole met en scène le Père, le Fils et le Souffle de Sainteté.

8. **Constantin s'est autoproclamé 13^{ème} apôtre.** Il est devenu le « chef officieux » du « nouveau royaume de l'Église ».

Tout cela soulève une question : quelles sont les origines de « l'Église chrétienne » ?

Nous venons d'évoquer les blasphèmes de l'Église. Les pratiquez-vous encore ?

Constantin et les catholiques romains sont allés plus loin que les Juifs en créant leur propre dieu et leur système religieux. Les catholiques ont modifié et ont publié leurs propres écrits. À travers des édits, ils se sont autoproclamés les « gardiens » de la plupart des premiers écrits, et pendant des siècles, ils ont rendu l'accès aux Écritures extrêmement difficile pour le peuple. (Le catholicisme est également coupable de la mort de milliers de Juifs, voir *Vatican II - Assassinat des Juifs*).

Les Juifs ont créé le Talmud qui est devenu une nouvelle autorité scripturaire. Le catholicisme romain a continué d'évoluer en introduisant des changements majeurs y compris l'ordination de prêtres, l'infailibilité du pape, la transsubstantiation, le saint-sacrement, la mariologie, les doctrines de la confession et du purgatoire, etc. C'est pourquoi le christianisme, et plus précisément ici le catholicisme romain, n'est pas une religion biblique dans un état apostat, c'est une religion humaine. Le catholicisme ressemble à la religion de l'ancienne Babylone, avec en plus un système lévitique réinventé avec des prêtres, des évêques et un pape. « Saint » Constantin, le plus grand gnostique de son temps, a modifié le calendrier et les lois de la Bible.

Quel est le « stade de l'infection » atteint par Constantin ? Pour répondre à cette question, voici un résumé : l'Église chrétienne postapostolique a été fondée par un païen qui a assassiné son fils aîné et sa femme. Constantin s'est habilement accaparé le rôle de leader du mouvement chrétien. Il a modifié la trajectoire de l'Église apostolique en établissant les grandes doctrines du mouvement. La haine de Constantin envers le peuple juif a imprégné l'ensemble de la fondation de « son christianisme ». Aujourd'hui encore, la théologie du

remplacement reste malheureusement enseignée par de nombreuses dénominations chrétiennes.

POINTS CLEFS NON ABORDÉS PAR LA RÉFORME

(Qui permet de répondre à la question 3)

Les accomplissements de la Réforme ont été nombreux et on ne peut que se réjouir de ce grand éveil. Ceci dit, il y aurait encore des modifications à apporter et à poursuivre. Je préfère donc parler de transformation plutôt que de réforme !

1. **Suppression de l'antisémitisme au sein de l'Église.**
2. **Restauration des idiomes hébreux, des coutumes, et des paradigmes de la Bible.**
3. **Suppression de la fondation de l'Église païenne :**
 - A. La doctrine de la Trinité¹⁵
 - B. Les pâques chrétiennes et Noël
 - C. Le shabbat du dimanche (revenir au samedi comme jour de shabbat)
4. **Retour à la fondation biblique dans laquelle tous les croyants sont prêtres (peut-être le point le plus important).**
5. **Restauration des fêtes de Dieu.**
6. **La Réforme n'a pas rétabli le royaume de Dieu avec un leadership apostolique.** Elle a continué à construire le royaume de l'Église avec un leadership pastoral.

Beaucoup font l'erreur de croire que la lumière donnée à la Réforme est « la révélation finale » malgré tous ces points clefs qui ont été ignorés. Imaginez ce que les réformateurs auraient pu faire avec toute l'information que nous avons aujourd'hui grâce à internet.

15. Voir note 11.

Seraient-ils revenus à Dieu, même avec la moitié de toutes ces informations ? Merci, Seigneur, car nous vivons dans un monde où l'information est facilement accessible. Pussions-nous l'utiliser à bon escient !

Cette étude n'est qu'une infime partie d'un processus évolutif qui est en cours. Petite question ! Alors que nous entrons dans la maturité d'Éphésiens 4.13, allons-nous faire partie de ceux que Dieu va utiliser pour reprendre le flambeau ? Allons-nous faire partie de ceux que Dieu va emmener vers une prochaine étape de croissance ?

LES CONTRASTES AU SEIN DU MOUVEMENT JUIF MESSIANIQUE

(Pour répondre à la question 4)

Les aspects positifs

Parmi les nombreux aspects positifs du mouvement juif messianique (*Juifs croyants en Yeshoua*), voici les aspects les moins bien connus des chrétiens :

1. Le mouvement juif messianique proclame que Yeshoua est le Fils de Dieu et le Messie (à noter qu'il existe plusieurs points de vue sur la signification de cette déclaration au sein du mouvement).
2. Le mouvement juif messianique observe le shabbat biblique.
3. Le mouvement juif messianique met en pratique la Torah sous le guide du Souffle de Sainteté (à noter qu'il y a de grandes variations selon les groupes).
4. Le mouvement juif messianique observe les fêtes de Yahweh (certains suivent des traditions plus rabbiniques que d'autres).
5. Il y a des moments de louanges magnifiques dans de nombreuses assemblées (mélangeant musique, adoration et danses).
6. L'accent est mis sur des études approfondies de la Parole.

7. L'atmosphère est ouverte aux questions et aux discussions. L'interaction est même encouragée (une telle attitude est perçue comme rebelle voire même hérétique dans de nombreuses assemblées chrétiennes).

Les aspects négatifs

L'attachement du mouvement messianique au judaïsme rabbinique est important et se retrouve dans les pratiques suivantes :

1. La plupart des messianiques portent une kippa pour conserver la tradition juive. Ils méconnaissent l'origine de cette tradition rabbinique et plus particulièrement son symbolisme antichrétien.

2. La plupart des messianiques observent les fêtes dans un état d'esprit rabbinique (en pratiquant des traditions rabbiniques), notamment pour *Rosh Hachana* et *Pessah*. La plupart des Juifs messianiques ignorent les racines païennes du judaïsme et n'examinent pas les pratiques religieuses à la lumière des Écritures.

3. Certains messianiques croient que les enseignements du Talmud sont inspirés et veulent les mettre en pratique dans leur vie. Ce courant de pensées n'est pas dominant, mais on le retrouve quand même fréquemment au sein du mouvement juif messianique. Voici quelques exemples :

- A. L'utilisation de siddours et autres livres de prières rabbiniques.
- B. L'étude et la mise en application de la Michna et de la Guemara (commentaires rabbiniques).
- C. En chantant l'Amidah (« la prière debout »).

4. La plupart des messianiques continuent à suivre les lois rabbiniques de la cacherout plutôt que les lois bibliques. L'exemple non biblique le plus flagrant est l'interdiction de consommer de la viande avec des produits laitiers.

5. En accord avec les hérésies rabbiniques, beaucoup prétendent que les Juifs sauvés sont « supérieurs » aux non-Juifs sauvés.

Ils utilisent le passage en Éphésiens qui parle des sauvés issus des nations comme ayant désormais « droit de cité en Israël » (Éphésiens 2.12), laissant sous-entendre que les Juifs sauvés n'appartiennent pas au même groupe (considérés comme « supérieurs » par rapport aux sauvés issus des nations).

6. La plupart des messianiques sont trinitaires.

7. Certains messianiques sont « ariens » (une hérésie qui avance que Yeshoua est un être créé et non pas de nature divine).

8. Certains sont « modalistes ». (Ils croient que le Père est venu en tant que Fils et qu'il est reparti en tant qu'Esprit-Saint. Il s'agirait d'un Être se manifestant sous trois modes différents).

9. On retrouve beaucoup de légalistes au sein du mouvement messianique. Cela représente la plus grande menace pour les assemblées. Le combat spirituel dans de nombreuses assemblées est intense. « L'infection » s'est répandue à grande échelle. Il est triste d'apprendre que certains se sont divisés et séparés à cause de cette question.

10. La plupart des leaders s'appellent ou se font appeler *Rabbi*, ce qui est en contradiction avec les instructions bibliques (voir les propos de Yeshoua en Matthieu 23).

De nombreuses communautés juives messianiques sont majoritairement composées de Gentils. J'ai été surpris de constater que de nombreuses assemblées font une nette distinction entre Juifs et non-Juifs. Nous avons souvent affaire à un système à deux vitesses dans lequel les croyants non juifs sont traités comme des citoyens de seconde classe. Une telle pratique perpétue une certaine arrogance rabbinique. C'est une infection du plus haut degré, une hérésie qui devrait être dénoncée et abandonnée...

Je crois de tout mon cœur que le mouvement messianique a reçu un appel divin. Le mouvement messianique doit sortir de son paganisme religieux et restaurer les racines bibliques hébraïques de la foi pour ensuite partager l'héritage biblique avec l'Église dans le monde entier.

Je pense que c'était le dessein initial, cependant les messianiques n'ont pas su comment gérer la situation. À méditer : si le mouvement juif messianique avait continué sur sa lancée biblique comme au temps des apôtres et s'il n'était pas tombé dans le piège du judaïsme rabbinique, Yahweh n'aurait-il pas utilisé davantage ce mouvement dans la révélation et la restauration et l'unité du Royaume de Dieu ? Cela peut-il encore se faire ?

Je crois que oui !

**Parle à Aaron et à ses fils, en disant :
Vous bénirez ainsi les enfants d'Israël ; dites-leur :**

יהוה te bénisse et te garde
יהוה fasse luire sa face sur toi et te fasse grâce
יהוה tourne sa face vers toi et te donne la paix

**Y'varecha Yahweh v'yishmirecha
Yaer Yahweh panav eleicha vihunecka
Yisah Yahweh panav eleicha
V'yasem l'cha shalom**

Nombres 6.23-26

À PROPOS DES AUTEURS

119 Ministries : créé en 2010, *119 Ministries* est un ministère composé de plusieurs enseignants qui encouragent à examiner toutes choses et retenir ce qui est biblique.¹⁶

Moshe Koniuchowsky est le fondateur de *Your Arms [of Love] To Israel Int'l Ministries*. Il est l'auteur d'une série d'articles sur les deux maisons d'Israël. Ce frère juif est l'un des pionniers de la restauration des deux maisons d'Israël.¹⁷

Tony Robinson est le fondateur de *Restoration of Torah Ministries*. Tony emploie une ancienne technique d'interprétation, l'analyse thématique, pour aider à mieux comprendre l'ensemble des Écritures.¹⁸

16. 119 Ministries (www.119ministries.com). *Les écrits de Paul : un paradoxe ? Qu'enseigne Paul sur la loi de Dieu ?* À paraître aux Éditions Sh'ma.

17. Du même auteur, voir *La complète restauration d'Israël*, disponible aux Éditions Sh'ma.

Concernant l'enseignement sur les deux maisons d'Israël, nous partageons la même compréhension des Écritures. À noter que nous n'adhérons pas à toutes les doctrines et enseignements publiés par l'auteur.

18. Tony Robinson (www.restorationoftorah.org). Voir *La restauration de la Torah*, disponible aux Éditions Sh'ma. À paraître : *Commentaire messianique des cinq premiers livres de la Torah - Volumes I à V*.

Examinez toutes choses, retenez ce qui est bon !

1 Thessaloniens 5.21